

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 9 mars 2022**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	6 avril 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 19 janvier 2022	2
2. Point information Dominique Grevey.....	2
3. Budget mission doctorale et dotations 2022 des écoles doctorales ...	14
4. Dispenses de Master accordées en 2021/2022.....	15
5. Financements des doctorants de 1^{ère} année	16
6. Appel à projet Structuration de la recherche 2022 : Dépôt des projets Région par les Graduate Schools EIPHI/INTHERAPI/TRANSBIO.....	22
7. Bilan des actions en faveur de la carrière des docteurs menées en 2021.....	25
8. Master international QuanTEEM labellisé Master conjoint Erasmus Mundus	32
9. Résultat labellisation Plateforme.....	34
10. Questions diverses	39

**VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 9 MARS 2022)**

(La séance du CAC est ouverte à 14 h 30, en salle du conseil (UBFC Besançon) et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAC de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et à tous.

(M. Chamagne procède à l'appel)

M. Chamagne.- Nous avons largement le quorum, nous allons donc pouvoir commencer.

1. Approbation du verbatim du CAC du 19 janvier 2022

Nous allons commencer par le verbatim. Je vais le charger pour pouvoir le partager.

J'étais absent lors de ce CAC, mais j'ai la chance d'avoir juste à ma gauche le président, Dominique Grevey, qui pourra répondre aux différentes interrogations, sachant qu'il l'a relu juste avant.

Avez-vous des questions, des remarques ou des commentaires sur ce verbatim ?

(Néant).

Sinon, je vous propose de mettre aux voix.

Qui est contre ce compte rendu, ce verbatim ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

2. Point information Dominique Grevey

Nous passons au premier point à l'ordre du jour, un point de situation d'UBFC de la part du président, Dominique Grevey. Il est à mes côtés, je lui passe la parole.

M. Grevey.- Merci Didier. Bonjour à toutes et à tous.

Je voulais vous faire un point sur la situation en remontant un peu dans la chronologie. Je vais remonter au mois de janvier.

J'avais prévu d'organiser une série de séminaires avec les chefs d'établissement pour parler des enjeux et des objectifs que les établissements souhaitent porter ensemble pour, ensuite, venir le porter devant vous et devant le CA ; il est en effet bien de se reposer ces questions-là de temps en temps. Je voulais également profiter de cette série de séminaires pour reparler de l'organisation des fonctions supports d'UBFC qui restent fragiles.

Nous avons en effet une structure financière qui est un peu fragile et nous avons environ les deux tiers des personnels qui sont contractuels en CDD. Ce qui fait que ces personnels contractuels viennent chez nous très souvent pour un premier poste ou presque et dès qu'ils ont atteint un certain niveau de compétences, ils cherchent un poste pérenne et ils partent, ce qui est normal.

Le système financier est un peu fragile parce qu'on paye les personnels sur les frais de gestion des contrats, en tout cas sur la part des frais de gestion que l'on prend sur les contrats puisqu'il n'y a qu'une partie qui reste à UBFC et l'autre partie va dans les établissements. Ceci fonctionne pour l'instant mais il faut regarder cela de plus près, notamment au regard des statuts de la ComUE.

Il est en effet dit, à l'article 7 si vous voulez regarder par la suite, que les compétences et les missions s'appuient essentiellement et en priorité sur les ressources en personnel des établissements membres. Ceci n'a jamais été fait. Ce qui fait qu'on a créé une administration complète qui est fragile.

L'idée que j'en avais, c'était d'appliquer les statuts pour que l'on soit effectivement moins en fragilité. "Fragilité" ne voulant pas dire que nous sommes en dépôt de bilan, comme j'ai pu l'entendre dans les bobards qui circulent.

Je rappelle que le rapport IGAENR de septembre 2018 avait déjà repéré cela parce que suite à la crise de gouvernance, à l'époque, une inspection IGAENR était venue. Je vais vous en lire quelques extraits : « *Les moyens humains dont dispose UBFC sont sous-dimensionnés et dépendent largement de la volonté des établissements membres dans la mesure où les fonctions supports sont organisées sur le principe de la subsidiarité.* »

Un peu plus loin, il était indiqué qu'il manquait d'articulation avec les services correspondants des établissements membres et que, pour fonctionner efficacement, il fallait s'appuyer sur la solide expérience de gestion des établissements et sur une volonté de coopération sans faille de la part des services des établissements membres.

Le DGS d'UBFC devait réunir régulièrement les DGS des établissements membres.

On voit donc bien que c'était déjà pointé en 2018 et que cela existe toujours. J'avais donc dans l'idée de faire évoluer tout cela, mais nous ne sommes pas arrivés jusque-là, à savoir que lorsque nous avons commencé à discuter, nous avons eu une position assez tranchée et isolée du président de l'université de Bourgogne qui proposait une convention de coordination territoriale (CCT).

De ce que j'ai compris, le point d'achoppement majeur, pour lui, c'est la réponse ambiguë du ministère lorsqu'on a fait la demande du double siège. Nous avons fait une demande de double siège entre Besançon et Dijon, double siège administratif et là, tous les chefs d'établissement avaient signé le courrier de demande. Il n'y avait pas de difficulté. Sauf que le ministère a dit que cela ne semblait pas tout à fait légal, même si ce n'était pas interdit.



Comme il comprenait que politiquement c'était quelque chose d'important, le ministère a dit Ok, sachant que cette réponse devait être portée également par le ministère de la fonction publique, par Bercy, par le ministère de l'Agriculture puisque nous avons une tutelle du ministère de l'Agriculture avec l'institut Agro et puis par le secrétariat général du gouvernement. Il y a donc des risques que cela ne fonctionne pas.

Là, le président de l'université de Bourgogne a dit qu'il ne voulait pas prendre de risque, que si cela ne fonctionnait pas, il fallait garder deux pôles forts, un à Besançon, un à Dijon et qu'une convention de coordination territoriale était tout à fait à même de le permettre.

Les autres chefs d'établissement, lorsque nous en avons parlé, n'étaient pas en accord avec cela parce qu'ils ont vécu ce qui s'est passé auparavant et ils pensent que si nous allons en direction d'une convention de coordination territoriale, nous risquons d'avoir un déclassement du site puisqu'on sait que depuis 2007, avec la LRU, on a un mouvement qui va en s'amplifiant. Et dernièrement, lorsque le président de la République a parlé des universités, il a bien rappelé qu'il y aurait trois groupes d'universités. Je ne faisais donc pas que du fantasme quand je le disais. Sachant que tout le monde a peur de tomber dans le dernier groupe qu'on appelle des universités territoriales, mais qui pourraient bien devenir, à mon avis et à terme, des collèges universitaires, sachant que ceci n'engage que moi.

Cette réunion a créé des tensions entre les chefs d'établissement. Il y a eu des communiqués qui sont partis dans la presse en épingle, ce qui n'était pas très bon pour nous puisque nous avons perdu un peu de crédibilité, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional. C'est un fait.

J'avais donc téléphoné à la DGESIP, la directrice générale, pour lui demander d'arbitrer un peu les choses parce qu'il fallait arrêter cette montée en puissance de guéguerre et il fallait qu'on réussisse à ramener tous les chefs d'établissement autour de la table de la discussion. Qu'il y ait une crise, c'est en fait, mais il faut en sortir et pour cela, il faut discuter.

Nous avons eu une réunion le 18 février au ministère, avec la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et puis la directrice adjointe des projets d'investissements d'avenir dans la catégorie qu'on appelle Excellence. Il y avait également les deux présidents de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté et moi-même.

Ils nous ont dit en introduction qu'ils avaient deux convictions, que les équipes de Bourgogne-Franche-Comté étaient très fortes et qu'elles faisaient la pépite de Bourgogne Franche-Comté, qu'ISITE n'avait pas achoppé sur la science, mais qu'il fallait vraiment qu'il y ait de l'ambition pour le site en termes de recherche, d'innovation, de formation pour avoir une forte attractivité internationale. Pour cela, nous n'avons pas d'autre choix que de réussir parce que si nous ne réussissons pas à travailler ensemble et avec ambition, nous risquons d'avoir une grosse perte.

Ils nous ont dit que nous n'étions pas comme Lyon ou Toulouse qui sont des gros sites qui, s'ils ne réussissent pas à s'entendre, vont perdre la cerise sur le gâteau. Nous, nous perdrons le gâteau. Ce qui n'est pas la même chose.

Ils nous ont fait ce cinéma-là en ajoutant qu'il ne fallait pas se précipiter pour ne pas insulter l'avenir et d'essayer de faire en sorte d'être en mesure de travailler ensemble plus tard.

Ensuite, ils avaient une exigence qui est que quelle que soit la solution retenue, elle conviendrait si les degrés d'exigence et d'excellence n'étaient pas réduits et qu'avant de partir dans une direction ou une autre, il fallait s'assurer que le modèle actuel ne pouvait pas convenir.

Je crois que ce sont là des éléments importants.

Nous avons également eu de nombreux soutiens qui sont arrivés en direction d'UBFC. Je vais en citer quelques-uns : le Conseil régional avec sa présidente, les agglomérations plutôt du côté de Franche-Comté aujourd'hui et puis un groupe de collègues issus des laboratoires. Il y a des directeurs d'unité, mais pas uniquement. Il y a aussi des responsables de formation, etc.

Ils ont envoyé un courrier à l'ensemble des chefs d'établissement. Ce courrier, je vous propose de vous le faire parvenir après la séance parce que je n'en ai qu'une partie, je n'ai pas la partie des signataires du document initial.

Ils nous ont envoyé un courrier de soutien en disant que les acquis d'UBFC en termes de structuration de la recherche et de la formation étaient importants et qu'il ne fallait pas les perdre, que le statut d'UBFC permettait une assise juridique qui assure le soutien des organismes nationaux de recherche – et je pense que c'est important –, notamment le CNRS parce qu'INRAE est un peu plus captif sur le site avec le centre INRAE que nous avons à Dijon. Cela peut aussi être important pour l'INSERM, ainsi que les collectivités territoriales pour le portage de projets d'ambition.

Ils ont également pointé que le fonctionnement d'UBFC pouvait être amélioré. Ils notaient notamment que les dysfonctionnements étaient méthodologiques et politiques plus que structurels. Ils disent qu'ils sont convaincus qu'il est indispensable de préserver les nombreux acquis de structuration d'UBFC.

Ce n'est pas, ici, l'ensemble des personnels, nous sommes d'accord, mais c'est un message qui est important.

Ces personnels ont souhaité également que je leur explique la situation d'UBFC parce qu'ils entendaient beaucoup de choses, par exemple qu'UBFC avait un déficit de 21 millions. Vous pensez bien que si nous avions un déficit de 21 millions, le rectorat n'aurait jamais accepté de valider les comptes d'UBFC.

Il y a certes un déficit de 21 millions, mais c'est un déficit budgétaire. Le déficit budgétaire, c'est en fait la différence entre les encaissements et les décaissements. Ce qui veut dire qu'en 2022, nous avons un déficit de 21 millions parce que nous avons dépensé 48 millions et que nous allons en faire entrer 27, sachant que je peux me tromper un peu dans les chiffres. La différence donne l'ordre de grandeur.

Ce qui est important, c'est de savoir ce qu'il reste à la fin. Quand on regarde la comptabilité patrimoniale, c'est-à-dire le résultat de l'activité, nous avons un résultat qui est de quelques milliers d'euros. Il n'est pas très élevé, mais c'est la structure même d'UBFC qui le veut. Pourquoi ? Parce que je vous ai dit que les personnels fonctionnaient sur les frais de gestion, sachant que le budget d'UBFC est composé à 95 % - ou pas loin - de crédits fléchés. C'est-à-dire que ce sont des projets de recherche des chercheurs, des projets de formations, des projets d'entrepreneuriats, etc. Tout est donc fléché. Ce qui veut dire qu'à la fin, il est normal qu'il reste zéro, c'est l'objet même du système. Mais quand il reste quasi zéro, c'est vrai que c'est un système un peu fragile.

Si on pouvait amortir un peu les soubresauts qui peuvent arriver parce qu'il peut toujours arriver quelque chose, ce serait pas mal. C'est pour cela que je voulais parler de la réorganisation des fonctions supports.

J'ai donc fait une réunion avec les personnes qui le voulaient, qui ont invité d'autres personnes. C'est quelque chose qui avait été demandé, je l'ai donc fait. Puis un groupe s'est proposé pour formaliser les attentes et la vision qu'ils avaient. Je leur ai demandé de travailler surtout entre Bourguignons et Francs-Comtois et de ne pas faire un groupe qui ne viendrait que d'un "nid".

Je déclare que je soutiens leur action car on doit mettre en place une organisation qui réponde aux besoins des équipes et des jeunes. Entendre ce que les gens ont à dire est donc toujours important.

Ils travaillent et je pense que nous en reparlerons lors d'un prochain CAC parce que je me permettrai, si vous en êtes d'accord ainsi que le président, d'inviter deux personnes pour venir nous dire comment ils voient les choses, non pas en terme d'organisation politique, mais en termes d'attentes, de besoins pour travailler.

Depuis la réunion du 18 février, nous avons réussi à mettre en place une série de réunions avec les chefs d'établissement afin d'analyser les points de vue de chacun parce qu'il faut entendre les points de vue de chacun, c'est important. Et j'espère retenir une solution qui sera ambitieuse pour le site. Ce sera peut-être une amélioration de la ComUE, ce que je pense être le meilleur, mais c'est mon avis et comme on ne fait que porter la maison commune des établissements, on ne peut pas dire que c'est là où il faut aller. Je donne donc ma position, je pense que c'est ce qu'il faut. Ou alors une CCT (convention de coordination territoriale).

Ce qu'il est important de noter, c'est que si jamais il y avait un changement d'outil, ce serait pour le prochain contrat de site, c'est-à-dire pour début 2024. Ce qui nous donne des perspectives. C'est-à-dire qu'on ne peut pas dire qu'on sort de la ComUE aujourd'hui et, demain, on fait sa vie autrement. Ceci se fait à la fin d'un contrat de site, sauf si tous les établissements décidaient qu'il fallait arrêter d'un coup, ce qui mettrait un bazar sans nom car nous avons des accréditations de formations, de doctorats, masters dans plein de projets. Je ne vois donc pas comment on pourrait arrêter comme cela. C'est tout de même un gros paquebot qu'il faut arrêter plus lentement si nous allons en direction de l'arrêt de cette structuration. C'est un élément.

De mon point de vue, les chefs d'établissement ont vraiment une responsabilité importante dans cette affaire et il faut qu'ils aient suffisamment d'ambition pour le collectif parce qu'il serait délétère de "descendre du train" de la transformation de l'ESR au moment où il est en train d'accélérer. Si on veut aller loin, ce n'est pas la bonne technique, en tout cas c'est la sensation que j'en ai.

Dans le même temps, j'entends qu'il y a deux points de vue différents qui s'affrontent et je vais tout faire pour essayer d'amener une convergence qui soit la plus satisfaisante possible.

Je ne vais pas vous en dire plus. Si vous avez des questions, je peux essayer d'y répondre.

Sachez que les discussions ont repris, c'est quelque chose de très important et nous allons encore travailler un peu.

M. Chamagne.- François-Claude Rey a demandé la parole.

M. Rey.- Bonjour. Je suis représentant des doctorants.

Je m'inquiète du fait que l'université de Bourgogne puisse à nouveau faire du chantage et fasse des problèmes pour récupérer le siège d'UBFC.

Je suis à la fois Bourguignon et Franc-Comtois. Je connais les conditions historiques de chaque côté et j'ai l'impression que cela va durer *ad vitam eternam*.

J'aimerais donc bien savoir quelle est la position officielle actuelle.

M. Grevey.- La position officielle, c'est que le président de l'université de Bourgogne n'a jamais caché le fait que pour lui, la notion d'équilibre territorial était quelque chose d'important. Il maintient sa position.

Après, il faut qu'avec la discussion nous réussissions à trouver quelle est la meilleure solution pour que toutes les parties puissent se trouver bien dans le fonctionnement.

Je ne peux pas vous en dire plus.

M. Neige.- Est-ce que je peux intervenir ?

M. Chamagne.- Oui Pascal.

M. Neige.- Je voulais préciser.

Le président de l'université de Bourgogne considère que l'équilibre territorial n'est pas satisfaisant. Il ne réclame pas particulièrement le siège de la ComUE, il dit simplement qu'on pourrait monter une CCT pour s'affranchir des problèmes de sièges sociaux.

M. Rauch.- Peut-on évaluer les avantages et les inconvénients de cette CCT par rapport à la structuration d'UBFC actuelle ?

Si le ministère dit, en gros, que si on casse UBFC, on ne perd pas la cerise mais le gâteau, cela se traduit par si UBFC s'arrête pour devenir une convention territoriale, les PIA s'arrêtent, l'EUR s'arrête. Est-ce que ceci peut être chiffré ?

La présidente de l'université de Franche-Comté nous a dit en CT que le ministère avait dit que jusqu'à maintenant, UBFC n'avait encore jamais fonctionné comme ses statuts initiaux le prévoient. C'est ce que vous venez de confirmer, Monsieur le Président.

Est-ce que l'on pourrait avoir, dans un prochain CAC, un tableau qui nous indique ce qui se passe si UBFC fonctionne selon ses statuts d'origine, avec ce qu'on garde et ce qu'on perd et, si on fait une convention territoriale de site, avec ce qui se passe, ce qu'on perd et ce qu'on gagne.

À partir de là, toute la communauté pourrait se prononcer, mais y compris les conseils car je pense que le CAC et le CA ont aussi une responsabilité. Nous avons été élus pour participer au CAC et je pense que, maintenant, notre devoir est de dire si oui ou non nous pensons qu'il faut continuer UBFC.

M. Grevey.- Je vais faire plusieurs niveaux de réponse.

Le premier, c'est que nous avons commencé à travailler, avec les chefs d'établissement, à l'élaboration d'une matrice AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces). Nous avons déjà travaillé pour la ComUE. Vendredi, nous avons travaillé pour la fameuse convention de coordination territoriale. Ceci sera visible une fois que ce sera fait.

Concernant les pertes, rien n'a été dit quant aux PIA de façon officielle. C'est-à-dire que nous sommes dans une période pré-électorale et, pour l'instant, rien ne suinte du niveau national sur ces aspects-là.

Ce que je peux imaginer en écoutant ce qui a été dit, c'est que si nous avons une convention de coordination territoriale qui "pétait le feu", nous ne perdrons peut-être pas les PIA, mais je n'en sais rien. Ma crainte, c'est que nous perdions les PIA de site.

Ma crainte, c'est surtout que nous perdions l'intérêt renforcé du CNRS aujourd'hui, sachant que le CNRS est très proche actuellement.

Voilà pour les éléments majeurs.

Serons-nous en mesure de gagner des PIA de site dans le futur ? Je ne saurais pas le dire.

Il faut aussi qu'à un moment le gouvernement nous dise un peu comment les choses peuvent se passer parce qu'à force de ne rien dire, nous n'en savons rien. Nous ne pouvons avoir que des suppositions, des hypothèses qui, comme nous le savons, se réalisent ou pas.

Je pourrais donc vous dire que nous allons perdre tous les PIA et que ce sera la catastrophe, mais je ne vais pas vous dire cela. Je suis à peu près certain que les PIA qui concernent une ou deux équipes, nous n'allons pas les perdre. C'est clair quoi qu'il arrive. Pour les PIA de site, je suis moins certain. Mais ils ne nous ont rien dit et tant qu'ils ne nous ont rien dit, je ne vais pas vous raconter de bobards. Je ne sais donc pas.

En revanche, avec le CNRS je ne suis pas certain qu'il y ait une convention de site après.

M. Daussy.- Je ne vais pas m'exprimer en tant vice-président d'UBFC mais au nom de l'UFC parce que c'est à ce titre que je siége au CAC puisque je suis représentant de l'UFC.

Du côté de l'UFC, nous soutenons sans réserve la poursuite de la construction d'UBFC, ceci pour des raisons très objectives. Dominique Grevey l'a dit à l'instant, nous avons tout d'abord une très grande incertitude quant à la survie des différents dispositifs qui ont été gagnés par le biais d'UBFC.

Je veux bien entendre qu'il est possible que certaines choses soient conservées, sans doute, mais il serait illusoire de penser que tout puisse être conservé. Il y aura donc de toute façon de la perte.

Il faut aussi penser que nous avons des communautés qui se sont battues depuis maintenant 10 ans pour construire UBFC. Il y a des gens qui se sont plus ou moins engagés dans ce processus ; il y en a qui se sont très fortement engagés. Il y a des laboratoires qui ont obtenu beaucoup grâce à UBFC et qui ont beaucoup à perdre, d'autres qui ont moins à perdre. Les situations sont extrêmement relatives.

Je trouve que vis-à-vis de ces gens qui se sont battus depuis maintenant une décennie au moins, nous avons une grande responsabilité. Cette responsabilité, c'est essayer de faire perdurer le fruit de leur travail et je trouverais véritablement destructeur de ne pas le faire.

Après, j'entends toutes les remarques qui sont faites sur le double siège. Je tiens à rappeler que l'ensemble des chefs d'établissement UBFC a signé un courrier commun collectif dans lequel il était d'accord pour le double siège, si bien que nous avons un accord collectif des membres d'UBFC sur ce double siège. De ce fait, c'est le ministère qui a entre les mains la réponse au double siège et pas les établissements.

Or, concernant la destruction d'UBFC, je tiens à dire que le ministère s'en moque. Je vais être un peu brutal, mais je pense qu'il faut avoir conscience de ce que nous sommes à l'échelle française. Je ne parle même pas de l'échelle européenne ou mondiale. Nous sommes un microbe. UB seule, UFC seule sont deux microbes. UFC+Ub+UTBM+les écoles, nous sommes un microbe un peu plus gros, nous sommes donc un peu plus visibles.

Nous avons à perdre non seulement de l'argent, mais aussi de la visibilité internationale dans la destruction d'UBFC. Cela, je pense que chacun doit en avoir conscience. Et c'est une perte qui sera irréparable. Pourquoi sera-t-elle irréparable ? C'est pour une raison très simple qui est qu'à l'heure actuelle, nous sommes au moment où, dans le monde entier, les universités se structurent, s'organisent, se regroupent, font en sorte d'apparaître sur l'échiquier mondial. Si, au moment où l'ensemble de nos collègues ou concurrents font tout pour se structurer et apparaître forts sur l'échiquier mondial, nous nous déstructurons, nous nous divisons, nous disparaîtrons de manière irrémédiable et irrattrapable. Je tiens à ce que chacun en ait bien conscience.

Pour terminer, je dirais que nous avons tout de même des soutiens qui sont forts pour cette construction d'UBFC. Il y a certes des choses qui ne marchent pas ; nul n'est mieux placé que moi pour le savoir à la place que j'occupe, mais je pense que ce sont des problèmes remédiables et que les remèdes sont plus faciles à apporter que la solution alternative qui nous est présentée, qui nous ferait disparaître de la scène internationale.

N'oublions pas qu'UBFC est un établissement public, c'est-à-dire que c'est un établissement universitaire identifiable, classable dans les classements internationaux. Une convention ne sera jamais un établissement universitaire identifiable et classable. De fait, les établissements seront individuellement jetés en pâture à ce qu'est aujourd'hui l'ESR national et international.

Pour conclure, je reviens sur ce que disait Dominique Grevey par rapport aux organismes nationaux de recherche. Le CNRS me l'a dit clairement ; j'en ai discuté avec Marylin Vantard ; jamais le CNRS n'a reconnu dans toute son histoire une convention territoriale de site comme partenaire. Il ne reconnaîtra donc pas la nôtre comme partenaire.

Ce qui ne veut pas dire - et je l'en remercie - qu'il abandonnera nos UMR. Cela veut simplement dire que quand nos UMR déposeront un projet et qu'il entrera en concurrence avec le projet d'une UMR située sur un site qui est plus identifié, plus renommé, le CNRS tranchera en faveur du site le mieux identifié.

Nous avons donc énormément à perdre.

Ce que je veux, je le dis, c'est continuer à travailler avec l'uB comme nous l'avons fait depuis un certain temps avec Pascal Neige avec qui je m'entends très bien, ceci pour essayer de résoudre les problèmes d'UBFC avec Dominique, avec tout le monde, avec vous tous, les membres des conseils, ceux qui se sont regroupés pour signer la lettre de soutien, sachant que quand je m'exprime ainsi, je m'exprime au nom de l'université de Franche-Comté et pas en

mon nom propre, pour que nous réussissions à trouver une solution qui nous permette, tout en résolvant nos problèmes, de ne pas perdre notre ambition.

Je tenais à le dire parce que je pense que s'il y a un moment où il faut le dire, c'est aujourd'hui.

M. Chamagne.- Merci.

Pascal, tu voulais de nouveau intervenir ?

M. Neige.- Oui. Je ne vais pas être très long parce que je ne voudrais pas me lancer dans un grand débat là-dessus.

Ce que j'entends tout de même des uns et des autres, c'est qu'on travaille là et qu'on argumente là avec beaucoup de "si", ce qui m'effraie un peu.

Je vais rappeler deux ou trois éléments très factuels.

On a fait dire beaucoup de choses au président de l'uB. Comme je vous l'ai dit, ce qu'il souhaite, c'est un rééquilibrage territorial. Ce qu'il a proposé, c'est une CCT en l'absence de double siège possible. Dans son idée et dans le projet qu'il portera, j'imagine, lors d'un prochain conseil des membres, c'est bien la construction d'une convention de coordination territoriale sur les mêmes ambitions qu'UBFC, avec plus de souplesse administrative puisque l'idée serait de remettre les services supports de chacun des établissements au cœur du dispositif pour ne pas recréer des services supports.

C'est évidemment compliqué parce qu'on débat de l'avenir d'une structure au sein même de la structure. J'ai donc bien conscience d'être dans une position un peu défavorable aujourd'hui. Mais je voudrais tout de même que chacun puisse entendre cela et imagine tout de même que nous pourrions nous entendre sur un monde peut-être plus simple administrativement et pas nécessairement - je le redis parce qu'il y a eu beaucoup de "si" - en perte d'ambition.

Je vous remercie.

M. Grevey.- Très bien.

M. Rauch.- Je comprends très bien ce que vous dites, Monsieur Neige, c'est-à-dire que soit UBFC reste comme elle est, soit on crée une convention territoriale. Mais ce sont deux choses différentes et vous dites que l'on fait les deux choses ensemble.

M. Neige.- Non, ou alors je me suis mal exprimé.

UBFC, c'est deux choses et là encore, je suis assez bien placé pour le savoir. Vous le savez tous, j'ai beaucoup œuvré pour UBFC. C'est deux choses : c'est une ambition pour le site et c'est une structure juridique.

Ce que le président de l'université de Bourgogne dit, c'est qu'il faut garder l'ambition scientifique de site et il faut trouver une structure qui soit plus souple et qui soit plus équilibrée territorialement. C'est tout. Ce sont évidemment deux choses différentes, mais la convention de coopération territoriale est parfaitement accommodable avec une ambition de site à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté avec une ambition forte.

M. Rauch.- Quand vous parlez de rééquilibrage, c'est que vous constatez qu'il y a des déséquilibres. Quels sont ces déséquilibres ? Est-ce que vous pouvez les exprimer ?

M. Neige.- Oui. On peut parler du nombre de personnes dans les services supports réparties sur la Bourgogne-Franche-Comté.

M. Rauch.- Aujourd'hui, il y a quasiment 20 personnes du siège d'UBFC qui sont à Dijon.

M. Neige.- Il y a tout un tas de choses ; on ne va peut-être pas rentrer dans les détails ici.

M. Rauch.- Si vous constatez des déséquilibres, il faudrait nous dire quels sont ces déséquilibres.

Est-ce qu'il y a eu des déséquilibres sur l'ISITE ? Est-ce qu'il y a eu des déséquilibres sur les PIA ? Où sont les déséquilibres ?

M. Neige.- Ce n'est pas sur les projets en tant que tels, c'est sur l'action politique d'UBFC, le positionnement territorial d'UBFC. Sachant que les chefs d'établissement ont été d'accord pour exprimer un déséquilibre et c'est bien pour cela qu'ils ont soutenu l'idée du double siège.

Ce double siège ne sera visiblement pas possible et le président de l'uB, conformément à ce qu'il a exprimé depuis le début, essaie de trouver une solution à ce qu'il considère être un déséquilibre territorial et il propose une autre solution.

En fait, il ne faut pas le voir de manière plus compliquée que cela.

M. Barakat.- Sur cette question d'équilibre territorial, cette phrase a été écrite pour la première fois en 2007, dans la première convention de partenariat entre le président Fortier et la présidente Françoise Bévalot, dans la première convention qui était vraiment à la base de notre rapprochement politique, si j'ose dire, sachant qu'à l'époque, il y avait deux régions.

Ensuite, elle est revenue en 2008-2009 lors de la construction du PRES. Qu'englobait l'équilibre territorial à l'époque ? Il a été discuté dans plusieurs congrès et c'était l'équilibre par rapport aux disciplines, équilibre au niveau des formations, équilibre au niveau des laboratoires avant même de commencer à toucher les fameux PIA.

Concernant cet équilibre, il y avait eu vraiment une bienveillance de la part des équipes pour la construction et il y a eu énormément de choses. Dominique se rappelle très bien que nous avons eu, en 2012, une carte de formation avec plus de 50 formations co-accréditées et cela se passait bien,

Tout à l'heure, Dominique a bien rappelé que nous avons effectivement un problème méthodologique, mais pas du tout un problème de structure. Certaines théories parlent d'amélioration continue. Revenir aujourd'hui sur une convention territoriale serait donc vraiment un retour en arrière, c'est-à-dire à 2007, même si la politique a changé, autour de nous, avec les régions. Cela voudrait dire revenir à 2007 et là - je suis désolé de dire cela - , ce serait

presque trahir plusieurs communautés universitaires depuis 2007 jusqu'à la construction d'aujourd'hui.

Beaucoup se sont investis, comme cela a été dit par Hugues Daussy, et énormément de choses se sont passées. La question du siège est à résoudre, mais il ne faudrait pas prendre tout le monde en otage, si j'ose dire, puisqu'aujourd'hui, toute la communauté est prise en otage. Un élan a été donné, tout le monde voudrait améliorer les choses et là, c'est le *statu quo*. Personne n'ose plus rien faire. Que fait-on ? On avance ou on recule ? Ceci alors que le monde est en train de se construire au niveau de l'espace de l'enseignement supérieur.

À mon avis, ce n'est pas le moment de dire cela comme étant un blocage qui prend toute la communauté universitaire en otage, ce qui fera qu'on n'avancera pas. Et là, je pèse bien mes mots.

Il y a le schéma qui est en train de s'opérer avec le schéma forces, faiblesses, menaces et opportunités. C'est très bien, mais il faut le faire de manière assez large. Il y a eu à plusieurs reprises la demande d'un congrès de toute la communauté universitaire pour débattre. On a donc vraiment parcouru un long chemin qui n'était pas évident, pas facile et ce n'est pas le moment pour cela.

Je ne mets pas du tout la faute sur les collègues de Dijon ou quoi que ce soit, mais il faut expliquer les choses, il faut rentrer dans le détail des choses. Il y a plein d'informations que tout le monde ne partage pas. Nous ne partageons pas la même chose et il faut débattre de tout cela pour sortir vraiment de cette impasse, sachant que là, nous sommes vraiment dans l'impasse.

M. Grevey.- Ce que je pense faire, sauf s'il y a à nouveau des réactions, c'est faire part aux chefs d'établissement de ce qui s'est dit cet après-midi. Nous allons travailler et lors du prochain CAC, je vous referai un point de situation parce que nous sommes dans la discussion. Il faut donc laisser la chance à la discussion et trouver des solutions parce que le problème de l'équilibre territorial est là depuis longtemps, comme le dit Oussama Barkat. Il faut donc le résoudre à un moment et qu'on en sorte pour pouvoir avancer, c'est évident.

Il faut peut-être qu'on essaie de pousser, malgré tout, avec tous les appuis politiques que nous avons, la notion de double siège. Je pense que c'est plutôt cela qu'il faut faire. En tout cas, cela va être discuté.

M. Chamagne.- On prend encore une ou deux prises de paroles et on passera à la suite.

M. El Naboulsi.- Merci. J'ai une question rapide concernant la prochaine réunion au ministère. Ce sera quand ?

M. Grevey.- Ce sera fin mars.

M. El Naboulsi.- Pensez-vous que d'ici fin mars, ce sera décoincé ?

M. Grevey.- Je ne sais pas. Je l'espère, mais je n'en suis pas certain.

Lorsqu'on est en phase de discussion, il est toujours difficile de savoir quand on va en sortir. On verra.

M. El Naboulsi.- Très bien. Merci.

M. Rauch.- Un petit commentaire au sujet du double siège.

Tout à l'heure, vous avez cité le rapport IGAENR. C'est un élément très important dans la construction d'UBFC, mais il y a aussi le rapport de l'ISITE où il est écrit noir sur blanc que le fait de faire apparaître le double veut tout simplement dire que nous n'avons pas décidé de travailler ensemble.

J'avais demandé un congrès justement pour que l'on prenne ces deux rapports, le rapport IGAENR et le rapport de l'ISITE, et que l'on travaille dessus au regard de ce que les standards internationaux nous suggèrent de faire. On le fait si on est libre de penser que c'est ce qui peut fonctionner. Si on ne le fait pas, on assume, sachant que la première chose qui s'est passée a été la perte de l'ISITE. Le ministère a donc tranché : pas de double siège / pas d'ISITE, terminé.

M. Grevey.- Ce n'est pas tout à fait cela.

Ce qu'il faut bien que l'on comprenne et l'élément sur lequel il faut que l'on soit d'accord, c'est que nous portons la maison commune et que ce sont les chefs d'établissement qui doivent décider ce qu'est la maison commune. Sinon, nous n'avons pas de légitimité pour l'action.

Je vous propose d'en rester là sur ce point si vous êtes d'accord, sachant que nous pourrions en discuter pendant des heures.

Je vais essayer de garder un peu d'énergie pour discuter avec les chefs d'établissement et pour essayer d'arriver à une position convergente et ambitieuse. Et puis je reviendrai avec de nouvelles informations qui seront intéressantes, je l'espère, lors du prochain CAC.

M. Chamagne.- C'est dans un mois. Ça passera vite. On espère que la situation évoluera dans le bon sens. Comme l'a dit le président, le fait qu'il puisse y avoir une discussion ne peut que faire avancer les choses puisque quand une personne ne veut pas discuter, c'est vraiment un blocage total. Ce qui ne veut pas dire qu'on réussira à tout débloquent, je l'espère, mais il y a au moins une discussion.

Merci, Dominique, pour ce point d'éclairage.

M. Grevey.- Je serai obligé de partir dans 10 minutes.

M. Chamagne.- On compte sur toi pour relater ce qui s'est dit au CAC puisque je crois que la réunion aura lieu vendredi avec les membres, en espérant que cela puisse déboucher sur quelque chose de positif. Il faut penser à l'avenir. Il y a nous, mais il y a aussi nos étudiants, il ne faut donc pas raisonner qu'à court terme. Il faut regarder l'avenir, sachant que l'avenir, ce n'est pas demain, c'est, dans 10 ou 20 ans, ce que va devenir l'université au sens large en région

Bourgogne-Franche-Comté. Je ne vais pas y revenir, sachant qu'un certain nombre de personnes se sont exprimées.

On compte donc sur toi en espérant que tu reviendras avec de bonnes informations dans un mois.

Merci Dominique.

M. Grevey.- Merci.

M. Chamagne.- Nous poursuivons l'ordre du jour.

3. Budget mission doctorale et dotations 2022 des écoles doctorales

M. Lutz.- Est-ce que vous avez le rapport à l'écran ?

Intervenants.- Oui.

M. Chamagne.- Je passe la parole à Philippe Lutz.

M. Lutz.- Après ces sujets complexes, je vais vous présenter des points plutôt de prise d'informations pour l'ensemble du CAC.

Le premier concerne le budget de la mission doctorale et les dotations qui sont faites pour le fonctionnement 2022.

Le principe de ce budget est le reversement à UBFC des établissements opérateurs des inscriptions. Je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, c'est UBFC qui délivre le diplôme, mais une bonne proportion des inscriptions se fait à uB, UFC et à UTBM. Les droits d'inscription sont payés par les doctorants et les candidats à l'HDR et reversés à UBFC, dans les fonds propres UBFC.

Ensuite, c'est UBFC qui a la responsabilité de la répartition de ce budget suite à une décision qui est partagée et décidée en bureau du collège doctoral. Nous débattons tous les ans et nous sommes arrivés à un principe de répartition que nous maintenons, qui vous est donné sur la deuxième page du rapport.

Il y a une part forfaitaire de 25 % du budget des ED. Ensuite, 35 % sont liés à des aspects de taille de l'ED, qui sont le nombre d'inscrits en Thèse et HDR en juin de l'année n-1, c'est-à-dire l'année universitaire précédente et 40 % en fonction du nombre de soutenances de thèse et d'HDR de l'année n-1, là typiquement 2021 puisqu'on compte les soutenances en année civile.

Sur ce principe, on arrive à des fonctionnements avec les montants qui vous sont indiqués. Ils viennent d'un montant total qui est cette année de 525 500 € qui a été voté au CA du 16 décembre 2021.

Nous avons un budget qui a été amputé de 100 000 € par rapport aux années précédentes et au budget qui était initialement prévu. Nous avons souhaité maintenir les mêmes montants que les années précédentes pour les ED qui sont le support direct des doctorants, des usagers des écoles doctorales. Il nous semblait important que les ED puissent bénéficier dès le

départ d'une ouverture de budget qui leur permette de continuer à appliquer leur politique d'école doctorale sur le soutien et l'environnement de thèse en disant qu'on allait travailler au départ sur une partie transversale du budget qui est plus réduite et travailler différemment sur la construction et le financement de toutes les actions transversales, par exemple des événements comme la remise des diplômes qui devait se tenir en fin d'année et qui, finalement, a été reportée et qui est encore reportée en juin. Il y a eu un partage, une discussion et ce n'est plus uniquement pris sur le budget de la mission doctorale.

On essaye donc de travailler comme cela et d'avancer en fonction des budgets qui se libèrent au fur et à mesure de l'année.

C'est l'explication importante par rapport à ce que vous avez pu entendre les années précédentes, donc un principe de reconduction.

Nous avons donc maintenu la partie ED sachant qu'elles s'y retrouvent sur leur volume budgétaire habituel.

Ce que l'on fait également, c'est un point au niveau des ED avant l'été pour savoir où elles en sont dans leurs engagements. Je leur demande de faire un prévisionnel afin de recalculer les choses et de voir si on ne peut pas, au niveau des ED, remettre à disposition du collectif un certain nombre de budgets si elles pensent ne pas utiliser l'ensemble de leur budget. Ceci est discuté en bureau. On compte sur cela pour équilibrer les choses parce qu'on a encore beaucoup de déplacements ou de conférences qui redémarrent doucement, ce qui libère un peu de budget de soutien au sein de certaines ED. On a pu en bénéficier l'année dernière au niveau du collectif et on va voir comment on peut fonctionner encore cette année sur ces aspects-là.

Voilà comment nous pensons travailler sur l'année 2022.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

Avez-vous des questions, des commentaires, des remarques ? (*Néant*).

C'était pour information, il n'y a pas de vote.

Nous allons passer au point suivant.

4. Dispenses de Master accordées en 2021/2022

M. Lutz.- Je vais être rapide.

Il s'agit d'une disposition statutaire qui est la présentation au CAC de la liste des doctorants qui sont inscrits de façon dérogatoire par rapport à l'obligation de master nationale.

La réglementation vous est rappelée au début du rapport. À partir du moment où il n'y a pas de diplôme national de master ou un diplôme qui confère le grade de master, c'est le chef d'établissement par dérogation qui, sur avis de l'école doctorale, autorise l'inscription.

Il y a un feuillet particulier - mais je pense que pas mal d'entre vous ont déjà participé aux inscriptions des doctorants - à remplir lorsqu'il y a un master qui n'est pas un master national, qui permet de justifier l'équivalence. C'est pris en compte et nous suivons cette partie-là.

Vous est jointe la liste de l'ensemble des doctorants bénéficiaires de cette dispense de master nationale. On vérifie évidemment qu'ils ont un diplôme étranger qui confère le même niveau que le master.

55 dispenses de master ont été accordées. Vous avez la répartition par ED. C'est assez significatif. Il y a aussi un côté informationnel puisque vous voyez à travers cela les ED qui recrutent le plus à l'étranger, notamment qui font venir des gens qui sont titulaires de master étranger. On trouve ES et SPIM qui se détachent un peu sur ces modes de recrutement. C'est aussi lié au processus de recrutement interne, au principe des concours, des appels, etc. On le retrouve dans tous ces processus.

Il y a des choses qui sont particulières au domaine scientifique, ce qui fait partie des choses évaluées au niveau HCERES sur la part de l'attractivité, c'est-à-dire qu'il faut à la fois attirer les meilleurs masters internes, mais il faut aussi être capable d'aller chercher les très bons masters à l'étranger.

Si on prend l'historique, il y a eu des petites évolutions. Il y avait encore plus de masters, notamment sur SPIM, qui étaient des masters étrangers, mais c'est vrai qu'avec les masters internationaux internes d'ISITE et des Graduate Schools, la proportion a diminué un peu puisqu'on a du recrutement interne sur des excellents masters internationaux.

Il faudrait que je reprenne le détail, mais cela a diminué un peu.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

J'ouvre le débat. Avez-vous des remarques, des questions ? (*Néant*).

C'était également pour information.

Nous passons au rapport 5.

5. Financements des doctorants de 1^{ère} année

M. Lutz.- C'est pour formation, mais je pense que ce sont tout de même des données importantes pour vous. Cela vous donne une idée de notre configuration.

Cette année, nous avons eu 1 700 doctorants inscrits, du moins pour le moment et jusqu'au mois de mai. Sur ces 1 701 doctorants au 10 février, nous en avons 425 en 1^{ère} année ;

Sur ces 425, 303 bénéficient d'une rémunération dédiée à la préparation de la thèse. C'est 71 %, ce qui est une bonne part. 98 exercent une activité salariée en dehors de la thèse (23 %).

Ensuite, on rentre dans ce qu'on appelle les doctorats non financés. Il faut cependant nuancer et c'est pour cela qu'on vous précise bien que dedans, il y en a tout de même 98 qui ont un travail à côté, ce qui est normalement compatible avec le fait qu'ils fassent une thèse. On pourra y revenir si vous voulez.

En revanche, 24 ne sont pas financés (6 %).

C'est relativement stable par rapport à l'année 2020-2020.

Je vais revenir sur ces 6 % car c'est un point pour information, mais qui me gêne et qui est un point important travaillé en bureau du collège doctoral.

Le détail des différents financements vous est donné en annexe. Il y a eu 75 contrats MESRI dont 42 octroyés par l'uB, 30 par l'UFC et 3 par l'UTBM. À partir de 2021, nous avons eu des contrats supplémentaires UBFC. Il y en avait déjà, mais c'étaient des contrats handicap et des contrats sur certaines universités, par exemple dans le cadre de l'université franco-allemande. On a surtout eu les 7 contrats UBFC qui sont des contrats LPR.

Un point extrêmement important : dans le cadre de la LPR, une augmentation progressive du nombre de contrats doctoraux attribués aux établissements est prévue. Ils ont été attribués à UBFC. Vous n'avez pas le détail, mais ce sera expliqué au CA la semaine prochaine concernant les critères d'attribution sur ces contrats LPR.

Je vais faire le bouclage avec tout ce qui est juste avant, mais il faut avoir conscience que ces contrats supplémentaires doivent être fléchés à 70 % sur les domaines sciences humaines et sociales.

Dans l'esprit du ministère, le constat est qu'il y a trop de thèses non financées dans ces domaines et ils veulent mettre un peu de pression en disant qu'ils redonnent volontairement des contrats supplémentaires pour inciter à continuer à travailler pour qu'il n'y ait plus de thèses non financées.

C'est là un message très important qui nous a été répété par Anne-Sophie Bathez et Bastien Chevalier dans des réunions au sein du bureau du réseau national des collègues doctoraux. C'était un message parfaitement clair, avec Sébastien Chevalier qui a également insisté en disant que si ces critères n'étaient pas respectés et si on ne pouvait pas voir qu'à un certain moment notre taux de thèses non financées baissait, nous n'aurions plus ces contrats LPR.

C'est un message que j'ai répété plusieurs fois en bureau du collège doctoral car c'est un message très important. Je fais le lien avec ce qu'il y a juste avant car il y a tout de même toujours 6 % de contrats non financés, ce que je regrette.

Ce sont des dossiers qui nous ont échappé parce qu'il y a eu un avis défavorable des ED et ensuite c'est traité chez nous. Les dossiers d'inscription en doctorat sont parfois lourds et on ne redétaille évidemment pas tout au niveau du collège doctoral, ce qui est impossible avec 1 700 dossiers d'inscription. C'est le rôle des ED. Il y a en effet un problème de responsabilité sur ces aspects-là, mais c'est compliqué.

Je parle bien des 6 %. Lorsqu'on parle des non-financés, ce ne sont pas les contrats où il y a un travail à côté, une thèse associée, etc., mais il faut traiter cet ensemble. J'ai lancé des discussions au niveau du collège doctoral afin que nous ayons une politique forte et affichable sur notre façon de gérer ces thèses non-financées. C'est extrêmement important et on fait un peu de collectes d'informations aussi sur ce qui se fait dans d'autres universités pour la gestion de ces aspects-là.

C'est parfois compliqué, même au niveau d'une ED, de dire à des collègues qu'ils ne peuvent pas inscrire la personne car elle ne rentre pas dans les critères, ou l'activité professionnelle qui est menée n'est pas compatible avec le fait de mener une thèse dans la durée donnée d'une thèse. C'est parfois compliqué, au niveau de l'ED, de refuser des inscriptions sur ces critères. Ce sont des choses compliquées aussi sur le fait qu'il y a par exemple des promesses de financement qui ne sont finalement pas tenues et on se retrouve avec des thèses non financées après coup.

Il y a des solutions. À Saclay par exemple, ils montent des comités extérieurs. Toutes les situations classiques en termes de financement passent par des comités externes dans lesquels il y a des directeurs d'ED, mais avec un avis qui est donné et on peut s'appuyer dessus pour dire non.

Un vrai travail est donc à mener sur ce point. C'est important car normalement, si cela suit la progression, nous devrions en avoir au moins neuf l'année prochaine, il ne faut donc pas les perdre, nous en avons tous conscience.

Je suis très ennuyé avec cette histoire de 6 %. Je pensais qu'on aurait un contrôle beaucoup plus strict et je vous avoue que quand j'ai vu les demandes d'exonération d'inscription en thèse et que j'ai à nouveau eu un dossier de 1^{ère} année pour un doctorant non-financé, j'ai trouvé cela assez énervant. Mais j'en reparlerai évidemment en bureau demain après-midi parce que ce n'est pas acceptable. Le fait de faire cela nous met en danger concernant, à terme, l'attribution de ces contrats.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des commentaires ?

Mme Piat.- Je suis d'accord avec toi concernant ces étudiants-là, mais de quoi vivent-ils ?

M. Lutz.- C'est toujours compliqué.

Si on a une demande d'exonération, c'est qu'on se retrouve avec des gens qui s'inscrivent, dont l'autorisation est acceptée et qui sont en situation difficile dès le départ. Là, on est vraiment sur des cas extrêmes. Mais sinon, on est sur des situations par exemple où des gens ont eu des thèses sur lesquelles ils avaient une petite bourse en début d'année et ils se sont tout de même inscrits et après, cela n'a pas été reconduit.

Ce qu'il faut voir, c'est qu'il y a tout un ensemble d'ED qui ont inscrit dans leur mode de recrutement que si on ne venait pas dès le départ avec la garantie de financement sur 3 ans, l'autorisation était refusée.

C'est toujours compliqué. Il y a derrière cela un problème d'approche de ce qu'est le doctorat, c'est pour cela que ce n'est pas simple. Ce n'est pas juste un problème de financement, c'est si le doctorant peut s'inscrire, s'il va amener un travail ou un apport de connaissances. Quelqu'un peut en effet travailler par ailleurs pendant 10 ans et amener de la connaissance et produire un document qui est une connaissance nouvelle de niveau du doctorat. Sur le fond, pourquoi pas, mais le problème, c'est qu'en France le doctorat est cadré, c'est un diplôme avec un arrêté, une loi, des choses qui disent ce qu'est un doctorat.

Il faut qu'on gère les choses et dans notre rôle, au niveau du collège doctoral et des ED, il s'agit de s'inscrire dans ce qu'est le doctorat de par la loi. Mais il peut parfois y avoir des appréciations, c'est-à-dire que des gens peuvent avoir une vue du doctorat qui n'est pas celle de la loi, ce qui peut s'entendre.

Mme Lankarani.- Bonjour. Merci.

Je voulais rebondir sur la question du doctorat sans financement, donc des étudiants qui n'ont pas les moyens de financer leur thèse. Je comprends parfaitement que la loi française cadre le doctorat, mais il n'y a pas que la loi. En tant que juriste, je peux vous dire qu'il y a également des principes constitutionnels. Et là, je ne vois pas comment on pourrait refuser une inscription en doctorat, ceci irait à l'encontre du principe de la liberté de recherche qui n'est pas

liée à une question de financement. C'est-à-dire qu'il y a des moyens pour attaquer une telle décision et c'est sans doute pour cela que les écoles doctorales hésitent à ne pas inscrire.

En revanche, ce qui serait bien, ce serait à la fois de consigner nos principes constitutionnels et nos principes légaux de cadrage du doctorat en 3 ans ou 4 ans, etc., en offrant une possibilité de financement à ces doctorants. Sinon, sur le plan juridique, il n'est pas évident de dire à un candidat qu'il ne peut pas s'inscrire en thèse parce qu'il n'a pas d'argent. Juridiquement, c'est impossible et personne n'oserait le dire. Supposons que ce soit un doctorant en droit, il sait parfaitement qu'il peut attaquer cette décision.

M. Lutz.- Dans l'arrêté de 2016, il est indiqué que l'école doctorale doit s'assurer que tous les moyens nécessaires au bon déroulement du doctorat sont réunis et le financement fait partie de cet ensemble.

Mme Lankarani.- C'est un arrêté. L'arrêté est le texte juridique le plus bas dans l'échelle et un arrêté peut parfaitement être attaqué par exception d'inégalité ou au nom du principe de liberté de la recherche qui est bien au-dessus d'un arrêté.

M. Lutz.- Le fait de ne pas être inscrit en doctorat n'est pas contraire à la liberté de la recherche. C'est l'obtention du doctorat qui est cadrée, ce n'est pas la liberté de la recherche.

Mme Lankarani.- C'est l'accès à la recherche.

M. Lutz.- Non. Il n'y a pas d'obligation d'être en thèse pour faire de la recherche.

Mme Lankarani.- Comment voulez-vous faire ? On ne va pas rechercher dans la rue ! Le doctorat fait partie de la recherche.

M. Lutz.- Certains doctorants n'ont pas accès à beaucoup de choses. C'est tout juste s'ils ne sont pas à la rue.

Mme Lankarani.- Ce que je dis ne signifie pas que je m'oppose à ce qu'il y ait un financement, pas du tout. J'attire juste votre attention sur le fait que juridiquement, il n'est pas possible de dire à une personne qui a son diplôme de master qu'elle a un bon niveau, mais qu'on ne va pas l'inscrire parce qu'elle n'a pas d'argent. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Lutz.- Je sais que c'est compliqué, mais il va falloir trouver le bon chemin.

M. Chamagne.- Je prends un exemple en sciences puisque je ne suis pas dans le domaine du droit. En sciences, je ne prends jamais quelqu'un en thèse sans lui avoir trouvé un financement parce que je sais que ce n'est pas réaliste. C'est-à-dire que dans ce cas-là, il faut que le thésard travaille à côté. Il faut qu'il puisse se loger, qu'il puisse manger. C'est donc tout de même très difficile.

Ceci n'est pas dans les lois ou dans les décrets, mais faire une thèse nécessite 3 ans, ce qui est long et court à la fois et sans financement, c'est compliqué.

Je passe la parole à Hélène Celle, puis à Hugues Daussy.

Mme Celle.- J'ai une question concernant les étudiants qui ont des bourses des ambassades ou des organismes internationaux qui ne sont que de quelques mois par an, voire 6 mois par an et pour lesquels un cofinancement est difficile. Ils vivent en France pendant ces 6 mois où ils ont une bourse et dans leur pays pendant les 6 mois où ils n'ont pas de bourse. Est-ce que c'est accepté ?

M. Lutz.- Normalement, ces points sont traités dans les règlements intérieurs des écoles doctorales. Dans certaines écoles doctorales, ce qui est indiqué, c'est que pendant les séjours en France, un minimum est voté en conseil d'école doctorale et c'est contrôlé tous les ans. C'est généralement le seuil minimum de pauvreté, soit de l'ordre de 1 050 €. C'est ce qui est voté dans quelques ED.

Certaines ED demandent que lorsqu'ils sont dans leur pays et qu'ils travaillent aussi sur la thèse, qu'ils aient la preuve d'un salaire qui correspond au minimum dans leur pays. Mais toutes les ED ne le font pas.

Mme Celle.- Parfois, il est difficile d'obtenir le cofinancement et il n'est pas forcément nécessaire.

M. Lutz.- Il n'est pas nécessaire d'avoir trois fois le salaire moyen.

Mme Celle.- J'ai des étudiants qui ont une super bourse par rapport à d'autres étudiants.

M. Chamagne.- Normalement, dans le cadre de cotutelles de thèse avec l'étranger, quand ils viennent en France, ils ont un financement.

M. Lutz.- En fonction des alternants, il est vrai qu'imposer un équivalent en montant peut être un peu excessif avec certains pays.

M. Daussy.- Je suis tout à fait d'accord avec Philippe Lutz sur le fait que plus nous aurons de doctorants financés, mieux ce sera. C'est évident parce que, quelles que soient les disciplines, se consacrer uniquement à la thèse est incomparable, c'est évident.

Il est aussi vrai qu'il y a des variantes en fonction des disciplines. Un étudiant qui fait une thèse dans un domaine qui requière de l'expérimentation peut difficilement travailler hors de son labo. Et un étudiant qui travaille sur des sources littéraires, historiques, juridiques ou autres peut travailler n'importe où avec des photocopies de manuscrits ou autres.

Ceci induit forcément une différence fondamentale dans l'approche que l'on peut avoir. C'est-à-dire que quelqu'un qui a un travail salarié peut très bien organiser son temps pour avoir

le temps de travailler hors des heures de bureau sur sa thèse s'il est déterminé, ce qui ne va pas l'empêcher de faire une très bonne thèse.

Mais malheureusement, dans les disciplines qui sont les nôtres en lettres, langues, sciences humaines sociales et droit, en raison du faible nombre de contrats doctoraux, même si, l'année dernière, la manière dont le collège doctoral a appliqué la LPR – et je l'en remercie - a permis de financer plus de thèses pour les écoles doctorales lettres et sciences humaines, il n'en demeure pas moins qu'on a toujours tout de même une dominante de ce genre d'étudiants. On ira difficilement contre ou alors avec une augmentation vraiment terrible du nombre de financements.

Je voudrais également souligner un cas particulier qui existe. Je ne sais pas dans quelle mesure c'est vrai pour nos ED, mais Philippe Lutz a peut-être des chiffres. Il se trouve que dans certaines disciplines, on a parfois des retraités qui veulent faire des thèses. C'est bizarre, mais c'est vrai. Des personnes à la retraite, de 65 ou 66 ans, se disent parfois qu'elles ont travaillé, qu'elles ont toujours été passionnées par telle ou telle discipline et qu'elles aimeraient faire une thèse.

Comment les considère-t-on ? Par définition, ces personnes ne sont pas salariées. Est-ce que l'on considère que leur retraite est l'équivalent d'un salaire ? Comment sont-elles comptées dans les statistiques ?

Je ne prends pas ce genre d'étudiants parce que je m'oriente plutôt vers des jeunes qui ont un potentiel vu que ma discipline, qui est sur le XVI^e siècle, est très difficile, ce sont des sources très difficiles, mais je sais que cela existe dans certains domaines. Comment sont-ils comptabilisés et est-ce qu'on en a beaucoup à UBFC ?

M. Lutz.- Il y en a même qui font plusieurs thèses. Je ne connais pas le nombre, je sais qu'il y en a puisque j'ai vu les dossiers.

Sur le fond, cela ne pose pas de problème parce qu'ils peuvent mener une thèse. À partir du moment où ils sont inscrits, ils peuvent accéder. Ils ne sont pas en situation de ne pas pouvoir mener leur thèse correctement parce que c'est surtout là le problème.

M. Daussy.- Ils ne sont pas dans les 6 % ?

M. Lutz.- Non, ils ne sont pas dans les 6 %. On a mis "activité salariée", mais effectivement, ils n'y sont pas.

Le décret permet l'activité en même temps, en disant que du coup, la thèse peut durer jusqu'à 6 ans.

Ce qu'il faut voir, c'est qu'il est nécessaire de gérer cela. C'est pour cela qu'il faut qu'on uniformise et qu'on travaille sur les règles dans les différentes années, c'est-à-dire que l'ED doit l'inscrire parce qu'elle considère que cela se passe comme cela.

Il y a le financement et je comprends ce qui a été dit avant, mais cela fait partie du fait que la thèse puisse se dérouler correctement. Soit le financement est amené par l'établissement, soit par la personne et si tout cela est bien constitué et qu'il y a le temps suffisant pour que la thèse puisse se dérouler dans le temps prévu dans l'arrêté, il n'y a pas de raison de ne pas inscrire et ceci quelle que soit la discipline. Un ingénieur qui va travailler, du fait de sa charge, à

50 heures par semaine et qui veut s'inscrire en thèse parce qu'il en a besoin, s'il ne peut pas y consacrer au minimum un certain nombre d'heures par semaine ou réparties dans l'année, ce n'est pas possible.

Il y a donc des aspects disciplinaires, mais il y a aussi des règles qui font que la thèse peut se dérouler dans les conditions nécessaires.

Ce que je pourrai vous transmettre à terme, c'est une enquête qui a été faite au niveau national. Il y a eu quelques articles de journaux auxquels nous avons participé. Vous avez été sollicités à l'automne pour cette enquête qui a été pilotée par le réseau national des collèges doctoraux. Elle est utilisée par le ministère actuellement pour préparer le futur arrêté. Elle met justement en évidence toutes les situations d'échec, les situations où les gens se sentent en difficulté dans le déroulé de leur thèse.

Dans cette enquête, les thèses en absence de financement apparaissent comme les pires situations.

Une analyse a été faite et a été présentée aux directeurs d'ED lundi dernier par la présidente du réseau national des collèges doctoraux. Je vais voir si je peux récupérer ces *slides* et vous les diffuser parce qu'il est assez intéressant de voir les résultats.

M. Chamagne.- Tu les envoies à Mariata qui les distribuera aux membres du CAC.

Merci Philippe.

Pas d'autres commentaires ? (*Néant*).

Nous passons au point suivant.

6. Appel à projet Structuration de la recherche 2022 : Dépôt des projets Région par les Graduate Schools EIPHI/INTHERAPI/TRANSBIO

Je passe la parole à Hugues Daussy qui est dans la salle, avec des compléments de Pascal Neige si nécessaire.

M. Daussy.- Comme vous le savez, cette année une nouvelle manière dans la structuration de l'octroi des subventions par la Région a été mise en place. Jusqu'à présent, il y avait une seule Graduate School qui était EIPHI. Cette année, il y en a trois : EIPHI, INTHERAPI et TRANSBIO qui ont en quelque sorte géré directement de gré à gré le financement des projets qui relèvent de leur périmètre scientifique avec la Région.

La manière dont cela s'est passé est la suivante. Chaque Graduate School a réuni ses membres et a élaboré une proposition de financement, de projet sur la base de candidatures qui ont été présentées en interne dans le contexte contraint d'une enveloppe accordée par la Région pour chacune de ces Graduate Schools.

En plus, chacune de ces Graduate Schools a pu apporter une part de cofinancement qui est puisée dans différentes ressources dont bénéficient les laboratoires de ces Graduate Schools à travers des projets qui sont des ex-projets ISITE, des PIA, etc.

Sur le document, vous avez la part de cofinancement, avec 830 000 € pour EIPHI, 694 000 € pour TRANSBIO et 275 000 € pour INTHERAPI.

Sur cette base, sachant ce qui pouvait leur être accordé, chacune des Graduate Schools a conçu un classement des projets qu'elle a soumis à la Région. En fonction du périmètre des

Graduate Schools, les sommes allouées par la Région sont plus ou moins importantes. Elles ont été calculées globalement sur les sommes qui étaient traditionnellement accordées par la Région aux laboratoires qui composent ces différentes GS.

En tout, donc si on ajoute le financement des thèses, le financement des postdocs, les crédits de fonctionnement et crédits d'investissement, si on ajoute la part de cofinancement que j'ai évoquée tout à l'heure et la part demandée à la Région sur la base de ce qu'elle a promis de pouvoir octroyer, les sommes sont variables en fonction des GS : 3,6 M€ pour EIPHI, 2,7 M€ pour TRANSBIO et 1,3 M€ pour INTHERAPI, soit un financement total de 7 778 000 € qui se répartit en tout entre un cofinancement à hauteur de 23 %, donc pour 1,7 M€, et un financement Région de 5 900 000 €, donc presque 6 M€, c'est-à-dire à hauteur de 76 %.

C'est de cette façon que les DGS ont travaillé.

Des bruits que nous en avons - et Pascal complétera -, les choses se sont bien passées. Les travaux ont été constructifs entre les membres des différentes équipes qui sont intervenues dans le cadre des conseils de ces GS pour mettre au point la proposition de financement déposée à la Région. Les choses se sont donc faites en grande partie à la satisfaction générale. Même si EIPHI à l'expérience, du côté de TRANSBIO et INTHERAPI nous sommes encore dans la phase d'expérimentation et il y a forcément encore des réglages auxquels il faut pouvoir procéder.

La demande déposée auprès de la Région est de près de 6 M€ dans le cadre de ce dispositif.

Pascal, si tu as des compléments, c'est à toi.

M. Neige.- Non, je n'ai pas de complément à ce pré-arbitrage des Graduate Schools.

M. Chamagne.- Merci Pascal, merci Hugues.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des commentaires, des remarques ?

M. Rauch.- C'est sur combien de temps ? C'est juste sur un an ?

M. Chamagne.- Oui, c'est juste sur un an.

M. Daussy.- C'est annuel. En tout, la Région finance à hauteur de 15 M€ à peu près. Il faut inclure les plateformes qui ne sont pas là, ce qui passe dans les Graduate Schools et, cette année, survivent encore des projets Envergure, des projets Amorçage, des mobilités, des subventions pour des colloques, etc. Il y a donc plein de choses qui composent l'enveloppe Région.

Le souhait de la Région serait de pouvoir passer intégralement par ce système de GS ou, si ce n'est pas ce système, le système que nous avons récemment proposé avec Pascal, c'est-à-dire un système à quatre instituts à l'échelle d'UBFC où il y aurait aussi un institut SHS, ce qui ferait que finalement, les crédits Région seraient octroyés par la Région à ces quatre instituts qui feraient ensuite, en interne, le travail que font les GS actuellement.

Nous sommes dans une phase intermédiaire qui, normalement, si nous réussissons à mettre en place ce système, avec Pascal et les autres partenaires, devrait aboutir à la fin à une ventilation de la totalité des crédits par domaine selon ce principe.

M. Neige.- Je vais ajouter un point à ce que vient de dire Hugues qui est très juste et très important. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'actuellement l'ensemble des laboratoires ne sont pas inscrits dans les Graduate Schools, y compris dans les domaines qui étaient les axes ISITE. Ce qui fait qu'il y a un traitement assez différencié entre les labos qui sont dans les Graduate Schools qui bénéficient d'un appel à projets qui est captif, dont l'enveloppe est connue *a priori* et dont l'arbitrage se fait dans les Graduate Schools, et les autres qui ne sont pas dans les Graduate Schools et qui doivent répondre à un appel à projets compétitif pour lequel on ne connaît pas exactement l'enveloppe.

Je trouve donc qu'il serait plus judicieux que la Région confie son appel à projets directement dans les quatre domaines, comme l'a souligné Hugues.

M. Daussy.- Exactement. Je vais tout à fait dans le sens de Pascal et à l'heure actuelle, EIPHI et TRANSBIO recouvrent à peu près leur domaine. C'est du côté d'INTHERAPI, pour les GS, qu'on a le moins grand recouvrement parce que comme on est dans un lien formation-recherche et qu'il y a beaucoup de laboratoires en santé auxquels ne sont pas adossés des masters et donc des formations, ils ne peuvent pas intégrer la GS.

Tout cela fait partie des détails que permettrait de régler ce système en quatre instituts où, finalement, l'adossement d'un laboratoire à un master ou à une formation ne serait plus un prérequis pour participer globalement à la distribution des fonds. Il y a là tout un ajustement auquel il faut que nous possédions.

M. Rauch.- En cas d'arrêt d'UBFC, est-ce que ce genre de dispositif serait perdu ou est-ce qu'il serait conservé ?

M. Daussy.- Mystère.

M. Rauch.- Comme c'est un PIA de site, cela doit faire partie du "gâteau".

M. Daussy.- Oui. La position de la Région est de dire qu'une lettre a été envoyée au président d'UBFC et, en gros, c'est UBFC ou rien, ce qui est évidemment une posture. On ne sait pas ce qu'il peut advenir un jour si, finalement, il n'y a plus UBFC. Il est impossible de le savoir. Je vais dans le sens de Pascal : on ne sait pas ce qui se passerait.

Maintenant, c'est la doctrine actuelle et il est évident que l'intérêt de la Région, c'est qu'il y ait UBFC parce que la Région veut un affichage d'un ESR régional.

Est-ce qu'on arriverait à maintenir ce type de structure telle qu'on veut la construire dans autre chose qu'UBFC ? A l'heure actuelle, je suis absolument incapable de le dire pour la bonne et simple raison que nous n'avons pas encore mené la construction à son terme. Elle est en cours. Pour moi, c'est l'inconnu. Je n'ai malheureusement pas de réponse à donner. Pascal

Neige a peut-être plus de lumière, mais moi, je n'ai pas de réponse à donner sur notre capacité à le maintenir hors UBFC, je n'en sais absolument rien.

M. Neige.- Non, je n'ai pas de réponse.

Je voulais apporter un point de vue peut-être un peu personnel mais qui me tient à cœur. Il me semble que nous ne devons pas, dans notre trajectoire quelle qu'elle soit, que ce soit une ComUE ou que ce soit une convention de coordination territoriale, négocier en fonction de ce que veut notre Conseil régional. Il me semble que nous sommes des universitaires, sachant que je ne crache pas dans la soupe, je trouve que le Conseil régional nous aide et c'est très bien, mais c'est à nous de nous prendre en main et de choisir notre trajectoire. Et si nous choisissons une trajectoire, je pense que le Conseil régional s'adaptera, mais nous ne devons pas faire l'inverse.

C'est mon point de vue car je suis assez attaché à l'indépendance universitaire et particulièrement vis-à-vis des collectivités locales ou territoriales, ceci sans vouloir minimiser ce qu'ils font. Nous sommes néanmoins des universitaires et nous devons garantir une forme d'indépendance, je pense que c'est important.

Pour synthétiser ce que je viens de dire, c'est un sujet qu'il faut aborder, il faut s'en préoccuper, mais cela ne doit pas, de mon point de vue, être notre moteur pour la suite des événements.

M. Rauch.- Juste une remarque. Il y a effectivement l'indépendance de la recherche, mais on a montré, dans le cadre de la poursuite du label ISITE, que les chercheurs avaient décidé d'être indépendants en voulant imposer ou proposer le double siège et le ministère a tranché en disant non. Il faut donc aussi faire attention au fait que l'indépendance de la recherche n'est pas toujours accompagnée par les politiques qui vont avec.

M. Chamagne.- Merci. Pas d'autres remarques ? (*Néant*).

Merci Hugues, merci Pascal pour vos éclaircissements sur le dossier et pour la présentation.

C'était pour information. Nous passons au rapport suivant.

7. Bilan des actions en faveur de la carrière des docteurs menées en 2021

M. Lutz.- Je vais vous présenter la suite d'une présentation qui avait déjà été faite en CAC sur les aspects liés à la carrière des docteurs. Il y a quelques années, on vous avait montré un rapport sur les enquêtes qui avaient été éditées. Là, c'est un peu dans la même veine.

Un rapport très complet a été rédigé par Candice Chaillou. Il retrace les principales actions qui ont été faites en 2021 et lancées jusqu'à maintenant sur ces aspects des carrières des docteurs.

Je rassure tout de suite Didier Chamagne, je serai plus synthétique que le rapport HCERES pour essayer de tenir dans le volume imposé pour l'ensemble de l'établissement.

Il y a trois parties sur ce volet.



Un ensemble qui correspond aux événements carrière. C'est l'un des événements marquants sur ce que nous menons dans ce cadre-là, ce sont les Afterworks digitaux « Voies de docteur.e.s ». Ce sont des événements qui avaient lieu tous les mois et que nous avons espacés un peu, c'est donc plutôt tous les deux mois en régime permanent.

Il y en a eu sept en 2021. Les plus petits ont été à 30 participants. On a atteint 70 participants et on a même eu un pic supérieur à cela.

Pour l'instant, cela ne se fait que de façon digitale, donc à distance sous Teams, avec un cœur composé de témoignages de docteurs en activité. Je crois que 14 docteurs sont déjà intervenus lors de ces Afterworks.

C'est certains jeudis, de 17 h 30 à 19 h 30, d'où cette notion d'Afterwork, avec un succès vraiment très intéressant.

Ceci continue et vous avez le détail dans le rapport. Je ne vais pas revenir sur tout car ce serait évidemment beaucoup trop long, mais je vous invite à aller sur le site d'UBFC où vous avez l'enregistrement de ces Afterworks sont disponibles. S'il y a des sujets qui vous intéressent, je vous invite vraiment à les écouter car certains témoignages sont vraiment très intéressants. Il y a un très bon retour en termes de satisfaction, sachant qu'une enquête est faite systématiquement.

Quelques Afterworks étaient sur des configurations un peu différentes, c'est-à-dire que ce n'était pas uniquement des présentations de docteurs, c'était sur des aspects et thèmes et on faisait intervenir des institutions, des professionnels, y compris des professionnels du recrutement dans certains cas, par exemple celui qui a lieu le 25 février 2021 sur « « Doctorants-docteurs-entreprises », sur la création de liens, donc comment typiquement devenir un recruteur.

Il y avait des aspects plus informatifs sur la présentation du Hacking Health à Besançon de Besançon. Il y a eu un Afterwork « voix de docteur » dédié à cela.

Ensuite, on a aussi eu un Afterwork spécial sur l'engagement solidaire et la réussite des élèves, avec des témoignages sur les applications de certains doctorants, les dispositifs mis en place pour aider, notamment avec des interventions sur les Cordées de la réussite et les actions de l'AFEV.

Ce sont à la fois des choses tournées vers les doctorants dans la perspective et des choses qui sont liées à ce qu'est le doctorat, ce qu'est le docteur, quelle peut être la place du docteur dans la société, quel rôle il peut jouer en tant que docteur et comment il peut s'investir dans la société.

C'est donc là un premier volet qui est travaillé sur ces aspects carrière avec ces Afterworks qui rencontrent un véritable succès.

On a travaillé un autre sujet lié aux aspects carrière. À partir de la rentrée de novembre 2021, il a connu une étape, une forme de validation, c'est la partie compétences. C'est indiqué « compétences des doctorants », mais c'est au final compétences des docteurs.

Il y a 3 ans, un référentiel a été défini par le RNCP, avec 22 compétences du docteur en six blocs de compétences. Nous avons rebondi là-dessus pour retravailler comment aider nos doctorants à s'identifier par rapport aux compétences qu'ils doivent obtenir lorsqu'ils pourront se présenter sur le marché du travail et qu'ils vont pouvoir valoriser, puisque c'est finalement un référentiel qui est disponible dans le monde socio-économique.

Nous avons mené un travail de fond. Tout le détail vous est rappelé dans le rapport avec le schéma des principales étapes. En gros, nous avons traduit ce référentiel pour qu'il soit adapté aux différents domaines, que ce soit les domaines scientifiques, dans les domaines SHS avec toutes les différences, etc. C'est un peu de la réécriture.

Le référentiel existe donc en blocs et en compétences RNCP avec, ensuite, des traductions de ces compétences.

Ensuite, nous avons expliqué quels étaient les modes d'acquisition de ces compétences disponibles pour nos doctorants, avec deux modes d'acquisition à travers les formations et à travers la formation par la recherche. Nous avons fait le lien complet entre l'offre de formation à la fois transversale et spécifique et les compétences à acquérir, du moins les compétences que l'on peut acquérir. Si vous regardez toutes les compétences du docteur, je ne suis pas sûr de toutes les avoir car c'est très vaste. En tout cas, cela peut définir des profils et cela donne un cadre.

Cela peut par exemple les aider à se définir et à définir les formations qu'ils vont suivre pendant leur doctorat en se disant qu'ils sont déjà compétents sur telle partie, qu'ils veulent compléter en prenant tel cours pour renforcer tel point qui rentre dans le cadre du référentiel.

Un premier travail a donc été fait, mené essentiellement par le collège doctoral pour la partie formations transversales en lien avec les formateurs qui ont été questionnés et par les ED sur leur volet formation spécifique.

La troisième partie est la partie formation dans la recherche qui est évidemment le cœur du doctorat. Nous avons demandé un travail au niveau de chaque ED pour construire des modes d'acquisition des compétences et proposer des exemples de modes d'acquisition des compétences. Pour chaque bloc, chaque compétence, il y a une traduction, il y a des mots d'acquisition à travers les formations et il y a des exemples de modes d'acquisition à travers le travail de recherche, ceci au niveau de chaque ED. Les formations sont transversales, c'est pour tout le monde et les modes d'acquisition sont spécifiques à chaque domaine pour que ce soit parlant dans leur vécu de formation par la recherche.

Nous avons donc construit une énorme matrice et nous avons rajouté un bloc qui n'était pas présent, qui est plus basé sur les savoirs être, savoir-faire, etc. On a donc complété cet ensemble. C'était le premier niveau. Nous avons réussi à aboutir sur cela à la fois en français et en anglais pendant l'été.

L'étape suivante a été de créer les instruments de mise en œuvre. Ce travail n'est pas fini, mais nous avons fait une première étape. Nous avons été les premiers en France à le mettre en place. C'est-à-dire que tout cela a été inscrit dans l'outil de gestion du doctorat qui est Adum.

Maintenant, quand un doctorant doit choisir ses compétences, il a un lien avec le référentiel, avec cette matrice, etc. Il a donc tout un ensemble d'éléments qui lui permettent d'évaluer où il en est dans ses processus d'acquisition de compétences.

Ce sont donc là tout un ensemble d'outils qui ont été mis en place dans notre outil de gestion commun du doctorat. C'est vraiment le point saillant qui a été produit en novembre.

Nous avons déjà deux collèges doctoraux en France qui nous questionnent sachant que ceci a déjà été présenté au niveau européen. J'ai en effet eu une conférence plénière où j'ai expliqué cette démarche dans le cadre de l'EUA-CDE. Ensuite, nous avons réexpliqué cela dans le cadre du réseau national et avec ce travail de traduction plus le travail d'implantation dans

Adum, nous sommes relativement *leader* en France sur ce volet. Nous partageons évidemment cela avec les autres collèges doctoraux, l'idée étant de s'enrichir mutuellement.

Je pense que c'est vraiment un beau succès que d'avoir réussi à faire cela. Nous sommes assez fiers car c'était tout de même un gros travail.

Voilà pour le deuxième volet.

Il reste un volet que j'ai mis un peu en sourdine pour l'instant, qu'il faudra reprendre par la suite, qui est comment on opérationnalise encore plus cela. Je pense par exemple à comment faire le lien entre cet ensemble de compétences à acquérir et les CSI. Est-ce que l'on donne cela comme des éléments supports au comité de suivi des thèses pour aider à gérer et avoir des éléments d'appréciation sur là où nous en sommes dans ce processus ?

Il y a des discussions internes qui sont des discussions de suivi du doctorat. On a donné des éléments aux futurs docteurs pour tout construire en disposant d'éléments et maintenant, il y a ce que nous pourrions utiliser de tout cela pour faire le pilotage. C'est l'étape suivante.

Pour l'instant, je vous avoue que c'est avec l'HCERES et que nous avons mis cela en sourdine, mais il est prévu que nous puissions continuer ce travail par la suite.

Le dernier aspect est quelque chose de plus récent, qui a démarré à l'automne, qui est un nouveau programme de mentorat qui se prépare actuellement avec l'Apec. Nous avons donc eu des rencontres avec l'Apec. L'idée est d'avoir un programme original de mentorat qui serait sur 3 mois, entre un cadre qui est accompagné par l'Apec qui viendrait partager son expérience, son savoir, savoir être, sa connaissance du travail dans l'entreprise avec des doctorants.

On vise les doctorants de deuxième année. C'est un choix arbitraire. On s'est dit qu'on ne se mettait pas tout à la fin parce que c'est presque trop tard.

C'est pour les sensibiliser, les accompagner dans la préparation à une future poursuite de carrière en environnement professionnel, avec les bénéfices que nous avons identifiés, ceci à la fois pour les doctorants mais aussi pour les cadres. Ce n'est pas innocent et cela fait partie de la discussion avec l'Apec. Il s'agit aussi de sensibiliser les entreprises, les cadres en fonction aux docteurs pour qu'au final, ils embauchent nos docteurs. C'est-à-dire qu'il y ait une connaissance de la compétence doctorale. Cela fait partie du travail de fond qui est mené, de tentative de diffusion de la compétence "docteur" dans le monde socio-économique.

Ceci commence ; nous sommes en train de faire des sélections pour faire les premiers mentorats.

J'ai fini, sachant que j'ai un peu résumé. Ce sont vraiment les trois gros axes qui décrivent les grandes actions de l'année 2021 et en ce début d'année.

M. Chamagne.- Merci Philippe. C'est un gros travail et c'est vrai que cela demande beaucoup de temps.

J'ouvre le débat. Y a-t-il des questions, des remarques, commentaires ?

Mme Piat.- Il est vrai que c'est un gros travail.

M. Chamagne.- Tu as parlé tout à l'heure d'une relation avec les CSI qui fait les entretiens ; je pense que cela nous aidera parce que c'est vrai que le but, en étant expert externe, c'est justement d'être de la partie pour avoir une expertise vraiment externe. Et quand on fait ce



genre de travail, on n'a pas toujours toutes les données. Ce n'est pas toujours évident de statuer et cela aidera tous ceux qui le font.

M. Lutz.- C'est un peu limité pour l'instant avec 15 mentorats à la fin.

M. Chamagne.- C'est un début.
Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Lutz.- Sur le CSI, on attend la discussion sur le futur arrêté puisqu'un nouvel arrêté va sûrement être produit avec mise en application pour la rentrée prochaine. Il y a parfois un certain nombre de sujets un peu compliqués, mais on aura peut-être l'occasion d'y revenir, notamment avec le travail sur les CSI et la façon dont ils sont utilisés, sachant qu'ils ne seront probablement plus obligatoires dès les premières années.

M. Barakat.- Merci Philippe. C'est un travail colossal...

M. Lutz.- Je remercie surtout les collègues, l'équipe parce que je ne suis que côté grandes directives.

M. Barakat.- Le but est l'insertion professionnelle des doctorants. J'ai une remarque ou une question, c'est concernant le lien entre les deux points que tu as évoqués sur l'aspect compétences des doctorants. Je crois que tu as évoqué des compétences qui correspondaient à des blocs qui sont des compétences génériques et après des compétences qui vont être de spécialité ou de spécialisation.

M. Lutz.- Il y a six blocs de compétences qui ont été définis par le référentiel national des compétences.

M. Barakat.- Pour un informaticien, il y a l'histoire de l'art...

M. Lutz.- C'est valable pour tout docteur. C'est complètement transversal.
Je peux vous en citer un, par exemple le bloc 1 qui est « compétence-élaboration d'une démarche de recherche & développement d'études et prospectives ». Ensuite, c'est décliné en un certain nombre de compétences par le référentiel.

M. Barakat.- Qui va - j'imagine - très loin, jusqu'à des compétences extrêmement précises comme sur un hydrogéologue qui cherche telle technique, etc.

M. Lutz.- Le référentiel national ne va pas à ce niveau-là. Il décline le bloc en un niveau et il dit que pour obtenir ce bloc, c'est décomposé en six compétences. C'est donc justement le travail d'explicitation que nous avons fait derrière parce que ce que représentait l'écriture de la compétence était parfois un peu abstrait. Nous avons donc fait un travail de réécriture pour que ce soit parlant quels que soient les domaines. C'est pour cela que c'est



l'ensemble des directeurs d'ED qui a participé à cela, avec tous les domaines, pour réécrire et compléter afin de le rendre plus explicite.

Après, on a décliné en formations et en exemples de mise en œuvre à travers de la formation par la recherche au sein d'une équipe de recherche, donc quelles activités, dans la vie de jeunes chercheurs, conduisent à l'obtention de cette compétence.

M. Barakat.- Il y a parfois des structures de recrutement publiques ou privées qui cherchent un certain nombre de compétences de doctorants qui sont définies par l'Apec. Est-ce que cela peut enrichir ce bloc de compétences ? Est-ce que vous avez fait ce lien avec ces entreprises ou ces structures de recrutement ?

M. Lutz.- On est allé à l'Apec avec ce référentiel.

M. Barakat.- Donc avec des bases de recrutement ?

M. Lutz.- C'est cela. Il y a d'ailleurs maintenant des liens croisés sur le site de l'Apec, mais je n'ai pas vérifié. Normalement, ils ont mis le lien sur les Alumni UBFC.

M. Barakat.- Merci.

M. Noirot.- C'est très intéressant et très poussé.

Est-ce que vous avez, sur l'expérience, un profil type plutôt que d'autres en termes de doctorants qui sont concernés ? Je crois que vous avez cité 15 personnes qui dégagent quelques profils plutôt que d'autres.

M. Lutz.- Je ne voudrais pas dire de bêtises. Le travail est court et les binômes viennent juste d'être formés. Le travail a commencé le 1^{er} février pour l'organisation des binômes cadres doctorants pour le mentorat.

La mi-parcours sera le 22 mars et je n'ai pas encore le compte rendu d'activité sur le mentorat lui-même. Je ne vais donc pas savoir répondre comme il faut.

M. Chamagne.- Ceci fera l'objet d'une future discussion.

M. Barakat.- Il y a un document à la fin.

M. Rauch.- Il n'y a pas les binômes, mais les blocs sont expliqués à la fin avec des saisies d'écran.

M. Noirot.- Je me demandais si les compétences étaient applicables à tout profil de doctorant ou si des blocs seront spécialisés ?

M. Lutz.- Non, ce n'est pas spécialisé, c'est-à-dire que c'est un référentiel national des compétences professionnelles, avec 22 fiches qui correspondent à des secteurs professionnels. Pour les 22 fiches, les compétences docteurs sont les mêmes. C'est complètement générique.

Nous avons complété l'écriture des compétences. Ensuite, le travail qui a été fait a été un travail de lien avec les formations transversales. Où cela devient un peu plus spécifique aux ED, ce sont les liens avec les formations spécifiques aux ED parce que certaines ont développé leur propre domaine. Là, un lien est fait sur certaines compétences.

Après, ce qui devient vraiment spécifique, c'est le fait de dire que pour acquérir telle compétence dans ce domaine, qu'il soit STS ou SHS, comment et quelle pratique de la recherche je dois mener pour acquérir cette compétence. C'est vraiment un travail qui a été fait dans chaque ED. Certaines ont avancé plus que d'autres et nous avons transmis ensuite aux autres ED des exemples de ce qui avait été fait. Cela a donc été partagé, mais là, on est à un niveau de granularité qui est fin, c'est-à-dire qui est proche du domaine spécifique du doctorant.

Mme Legard.- Je confirme le fait que le travail qui a été réalisé par la mission doctorale est un travail extrêmement poussé et pour l'instant, il n'a été réalisé par aucune autre université. C'est un travail effectivement extrêmement conséquent et qui a demandé une énergie qui va avec ce travail conséquent.

Pour revenir à ces histoires de blocs de compétences, il faut savoir que tous les diplômes nationaux ont été définis sous cette forme-là par blocs de compétences et de compétences transversales, donc tous les diplômes quels qu'ils soient.

Dans le prochain processus d'accréditation, la nouvelle offre de formation devra être présentée par blocs de compétences. Je fais référence aux fiches RNCP notamment des licences, licences professionnelles et masters également pour lesquels on a déjà des fiches RNCP qui sont décrites sous forme de blocs de compétences qui ont été définies par le ministère. Le travail qui sera également fait pour ces formations devra être fait comme l'a fait la mission doctorale pour ses doctorats, c'est-à-dire que chaque master devra être décrit en blocs de compétences, à la fois sur le plan des compétences transversales, mais également des autres compétences qui devront être acquises au terme du diplôme.

C'est donc un énorme chantier national et sur le plan du doctorat, à notre connaissance il n'y a pas d'autres universités qui ont fait ce travail. Je pense donc qu'il faudrait le valoriser dans l'ensemble des travaux qui ont été réalisés par UBFC parce que c'est vraiment remarquable.

M. Chamagne.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? (*Néant*).

Merci, Philippe, pour la présentation de ce rapport. On voit bien l'intérêt, donc merci pour le travail qui est fait par le collège doctoral et pour les ED à ce niveau-là. Bon courage pour la suite et on attend les retours pour un prochain CAC, pas le prochain mais plus tard, lorsqu'il y aura un peu plus de choses.

On voit que c'est une démarche qui sera profitable à nos futurs docteurs.

M. Lutz.- Que vous devriez vivre en tant qu'encadrants de thèse.

M. Chamagne.- Tout à fait.

M. Lutz. - Il est important que les directeurs de thèse aient conscience des compétences que leur doctorant doit acquérir au final. On voit la meilleure façon de développer ce côté pédagogique pour les directeurs de thèse.

M. Chamagne. - Merci Philippe.

Je vous propose de passer à l'avant-dernier rapport avec Paul Alibert.

8. Master international QuanTEEM labellisé Master conjoint Erasmus Mundus

M. Alibert. - Bonjour à toutes et à tous.

Je vais vous présenter un rapport pour information concernant la naissance d'un nouveau master international au sein de nos Graduate Schools. Il s'agit d'un master conjoint Erasmus Mundus qui s'appelle QuanTEEM (Quantum Technologies and Engineering Erasmus Mundus Master).

C'est un projet qui avait été déposé en juin 2020 et dont nous avons eu la réponse positive à la fin de l'année 2021. Il fait partie des 20 lauréats qui ont été retenus par la commission.

Le principe des masters Erasmus Mundus, c'est que plusieurs universités se regroupent pour proposer une formation sur 2 ans, en quatre semestres qui se répartissent souvent avec des mobilités étudiantes sur les différents établissements. Ce sont surtout des masters internationaux d'excellence, avec des enseignants de haut niveau, censés attirer des étudiants de haut niveau.

Celui-ci est un master qui s'inscrit dans le domaine des technologies quantiques, qui est une thématique en pleine croissance. Il associe, comme indiqué dans le rapport, quatre universités :

- UBFC qui est le coordinateur,
- Technical University of Kaiserslautern en Allemagne,
- Aarhus University au Danemark,
- un partenaire extra-européen qui est le Moscow Institute for Physics and Technology en Russie, à Moscou.

Le projet a été porté par Stéphane Guérin qui est directeur de l'ICB, comme tout le monde les sait.

Il est indiqué dans le rapport qu'au-delà de ces quatre partenaires académiques, il y a d'autres partenaires en second cercle, en particulier pour l'uB avec des partenaires qui font partie de l'alliance européenne FORTHEM comme Mayence.

Tout est indiqué dans le rapport, je ne vais donc pas paraphraser.

Il y a ITMO à Saint Petersburg, donc un autre partenaire russe, et également un certain nombre de partenaires industriels au niveau national ou international.

Une précision. Ce master implique le master UBFC existant PPN dont Stéphane Guérin est responsable et il s'appuie sur deux projets ITN actifs, un sur les technologies quantiques qui est LIMQUET et un autre qui est QuSCo dans le même domaine.

Cette offre de master s'inscrira dans le cadre de la Graduate School EIPHI.

Un petit point d'actualité. Avec la situation actuelle et la guerre en Russie-Ukraine, des complications sont très récemment survenues dans la signature de l'accord de consortium parce que chaque ministère de chaque pays, en particulier le Danemark et plus récemment l'Allemagne, ont émis des réserves pour la signature de l'accord de consortium en raison de la présence du partenaire russe.

C'est vraiment tout frais puisque c'est d'aujourd'hui ; un accord a été trouvé avec l'université russe pour que l'accord de construction puisse être signé malgré les consignes d'embargo émanant des différents ministères des pays partenaires.

Ce master ouvrira donc comme prévu à la rentrée 2022, avec la solution qui a été acceptée par la MIPT qui est une suspension temporaire de l'université russe, ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'étudiants de QuanTEEM qui seront envoyés à MIPT. Les membres de l'équipe de MIPT ne vont pas participer aux comités de sélection. Il n'y aura pas non plus de transaction financière avec le MIPT et le MIPT ne participera pas aux différents événements et aux activités qui étaient prévues dans le projet.

Cette mise en retrait est temporaire, elle va dépendre de l'évolution de la situation et surtout des consignes que vont donner chacun des ministères de chacun des pays.

La bonne nouvelle, c'est que la question scientifique et d'éducation est passée au-dessus des questions politiques et les Russes ont tout à fait compris qu'il était important qu'ils puissent afficher leur accord sur cette exclusion temporaire de sorte que le Danemark, l'Allemagne et la France soient en mesure de démarrer le master Erasmus Mundus sans eux, évidemment avec la garantie qu'ils réintégreront dès que les problèmes seront réglés. Nous espérons bien sûr que ce sera rapide.

C'est à 16 heures que nous avons reçu le premier accord de l'université allemande de Kaiserslautern qui a signé l'accord de consortium consécutivement à cette lettre des Russes qui est arrivée hier. Vous voyez donc que cela va très vite, sachant que ce master doit ouvrir à la rentrée 2022.

M. Chamagne.- Merci Paul.
J'ouvre le débat.

Mme Piat.- Bonjour Paul.
Comment va fonctionner ce master en termes d'échanges ? Comment va s'organiser la formation des étudiants entre ces différents partenaires ?

M. Alibert.- Je ne peux pas te le dire dans le détail parce que chaque Erasmus Mundus a ses mobilités. Certains ont des mobilités de l'ensemble de la promotion qui vont dans les universités ; pour d'autres, il y a des échanges croisés.

Dans le cas particulier de QuanTEEM, je ne connais pas les modalités pratiques, mais on peut facilement les trouver.

Mme Piat.- Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ?

M. Rey.- J'aurais voulu savoir s'il était déjà prévu qu'il puisse y avoir des doctorants par rapport à la sortie de ce master ?

M. Alibert.- Vous voulez dire en termes de financement ? Parce que la vocation de ces masters est évidemment d'amener les étudiants vers des doctorats avec tous les outils et les financements qui existent classiquement.

M. Rey.- Ceci répond à ma question.

M. Alibert.- Il n'y a pas de financement particulier. Il faut s'inscrire sur les écoles doctorales comme n'importe quel étudiant de n'importe quel autre master.

M. Rey.- Est-ce que cela répond à quelque chose qui est déjà dans les écoles doctorales par rapport au QuanTEEM au niveau de nos deux universités ?

M. Alibert.- Je ne suis pas certain de bien saisir la question.

M. Rey.- C'est-à-dire pour ceux qui voudront faire un doctorat pour aller plus loin dans leur carrière et leurs compétences. Est-ce que l'on sait déjà qu'il y a des intérêts dans les écoles doctorales ?

M. Alibert.- Oui. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ce master s'appuie sur des activités de recherche déjà très développées dans les labos, en particulier l'ICB. Ceci fait écho à des projets ITN.

Il y a donc là matière de recherches pour alimenter des doctorats, si c'est la question.

M. Rauch.- ICB et Femto, puisque ce master est conjoint à l'ICB et à Femto et il y a beaucoup d'entreprises. Dans la liste, on voit qu'il y a Aurea Technology et iXblue. Ce sont là des Spin-Off de l'UFC qui sont sur le campus de la Bouloie et qui embauchent tous les ans ou tous les deux ans des doctorants issus de ces masters.

M. Chamagne.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? (*Néant*).

Merci, Paul, pour la présentation de ce rapport.

Nous passons au dernier rapport avant les questions diverses si vous en avez.

9. Résultat labellisation Plateforme

C'est moi qui vais vous présenter ce rapport. Je suis vraiment désolé car vous l'avez eu tardivement, ce matin. C'est moi qui l'ai rédigé et j'ai pris énormément de retard. Comme vous le savez, j'ai eu un mois de janvier très compliqué et je n'ai pas encore réussi à tout rattraper.

Il y a peut-être parmi vous des personnes directement concernées par le COS Plateformes et qui ont déjà eu la présentation d'un dossier de labellisation de plateforme.

En février de l'année dernière, un COS avec la Région ne s'est pas très bien passé et il a été décidé de remettre à plat tout le processus de labellisation des plateformes.

Si je fais un peu d'histoire, la Bourgogne avait beaucoup travaillé sur la labellisation des plateformes il y a quelques années. Elle était donc très en avance par rapport à la Franche-Comté. Nous avons donc suivi le mouvement, sachant que je suis en Franche-Comté, mais il y avait des décalages et ce n'était pas toujours très clair.

Il a donc été décidé, lors de ce COS pas très sympathique, de remettre le processus de labellisation au goût du jour pour avoir un vrai processus de labellisation pour toute la région Bourgogne-Franche-Comté. C'est ce qui a été fait. Il y a eu beaucoup de discussions avec certaines personnes du COS, avec des responsables de plateforme et à partir de là, nous avons mis en place cette labellisation au cours de l'année 2021.

Vous avez à l'écran le processus de labellisation qui s'est fait en trois étapes. Il y a eu une instruction initiale en COS Plateformes avec huit critères retenus. Vous les avez juste en dessous.

Une fois que ces critères ont été validés par le COS Plateformes et par les groupes thématiques, il y a eu un certain nombre de réunions et il y a eu une consolidation de tout cela en bureau élargi avec les VP recherche ou équivalent des différents établissements.

Au final, la labellisation des plateformes a été validée en décembre lors du COS Bourgogne-Franche-Comté où on retrouvait tous les présidents ou équivalent des établissements, présidents ou directeurs, ainsi que les responsables des organismes nationaux de recherche et moi-même. Je fais partie du COS puisque je fais partie du bureau des plateformes.

Vous avez les critères qui ont été validés par tout le monde (Gouvernance - RH dédiées - Positionnement scientifique et partenarial - Conditions d'accès - Offre de service formalisée et à jour - Implication dans la formation - Modèle économique - Bilan annuel). À partir de ces critères, chaque plateforme a déposé un dossier de candidature, du moins pour ceux qui le voulaient, ceci avec des dates que l'on verra un peu plus loin. Ceci en respectant une charte des plateformes que je ne vais pas vous relire. Vous aurez l'occasion de la lire si vous ne l'avez pas encore vue.

À partir de là, un certain nombre d'experts (deux par dossier) ont travaillé avec un canevas pour faire une proposition de labellisation en trois groupes : un groupe satisfaisant, un groupe intermédiaire et un groupe "autre".

Mis à part la charte, il a été rappelé à chaque expert quelle était la définition d'une plateforme et quelle était la définition d'un plateau technique.

Le calendrier fait suite aux discussions lors des différentes réunions qui ont lieu du printemps au début de l'été dernier.

En juillet dernier, il y a eu une diffusion de l'appel à labellisation. Les différents porteurs avaient 2 mois, 2 mois et demi (jusqu'au 30 septembre) pour répondre à cette labellisation.

En octobre, il y a une analyse par les groupes thématiques par rapport au travail qui a été fait par les experts. Ce qui a été consolidé en bureau élargi avec les VP recherche des établissements membres.

En novembre, après toute cette consolidation, ceci a été transmis au COS Bourgogne-Franche-Comté et le vote a eu lieu début décembre.

Au final, il y a eu 55 experts mobilisés pour ce travail. Quand les dossiers étaient supérieurs à 250 000 €, nous avons fait appel à des experts extérieurs.

Les avis convergents ont été réalisés à 81 %, ce qui est tout de même très satisfaisant.

Au niveau du bureau élargi, je vous ai rappelé quels étaient les établissements présents : uB, UTBM, ENSMM, UFC, CNRS, INRAE, INSERM et CHU Dijon plus tout le bureau.

Il y a eu 67 dépôts de labellisation déposés. Au final, 49 plateformes ont été labellisées, huit projets sont à consolider avec des suggestions de rapprochement vers d'autres plateformes labellisées, sept projets sont apparentés à des plateaux techniques et trois projets divers, deux qui manquaient de maturité et un qui n'avait que de faibles relations avec la recherche.

Voilà ce qui s'est passé pour l'année 2021.

Il y aura évidemment de nouveau un appel à projets labellisation lancé cette année avec à peu près le même calendrier. Cela devrait concerner beaucoup moins de plateformes puisque les plateformes qui ont été labellisées par le COS BFC le sont pour 4 ans. On ne va pas refaire le processus de labellisation tous les ans. Les plateformes qui n'ont pas été labellisées pourront déposer un nouveau projet cette année.

Pour conclure, je vous ai mis le tableau de toutes les plateformes labellisées. J'aurais aussi pu mettre celles qui ne l'ont pas été pour information. Je pourrai vous le transmettre si cela vous paraît intéressant ou manquant.

J'ouvre le débat pour les questions, remarques ou autres commentaires à ce sujet.

M. Rauch.- Cette labellisation ouvre quel fonctionnement après ? Est-ce qu'elle ouvre droit à recevoir des subventions, à recevoir des crédits, à faire des demandes, à acheter du matériel ?

M. Chamagne.- Elle permet de répondre à des appels à projets nationaux, voire européens sur le type de labellisation-certification que chaque plateforme peut avoir, mais elle permet surtout de répondre à l'appel à projets de la Région.

Les plateformes non-labellisées ne pourront pas prétendre répondre à l'appel à projets de la Région.

Il y a à peu près 80 plateformes. Si toutes les plateformes étaient très bien, elles auraient toutes été labellisées. Il y en a qui ont encore du travail et certaines n'ont pas été labellisées.

Comme je l'ai dit, le travail qui a été fait en bureau avec les experts a convergé à 80 %, ce qui est tout de même important.

Mme Rupic.- J'ai une question sur la présentation des tableaux en page 5. On voit deux sous-tableaux avec MSH Dijon SHERPA, c'est uB Méso, et après une autre liste. Est-ce qu'il y a une raison à cette présentation ?

M. Chamagne.- Non. Les tableaux sont séparés, mais j'ai fait du copier-coller sur le PowerPoint.

M. Daussy.- Merci Didier. C'est effectivement un gros travail.

Avec Pascal, nous avons été saisis d'un double problème, celui du dat@UBFC et celui des Mésocentres qui n'ont pas été labellisés. Or si on se place du point de vue d'UBFC, ne pas labelliser dat@UBFC qui est tout de même le recueil de données en science ouverte de la ComUE pose un problème parce que cela les prive d'une source de financement majeure.

Nous avons déposé, dans le cadre du DSG (dialogue stratégique de gestion), un projet commun uB et UFC pour essayer de trouver les moyens de financer les salaires des contractuels actuels du dat@UBFC. On aura le résultat vers le 15 mars. Si on obtient le financement, on obtient pour 2 ans le financement de trois. On sauve donc la baraque pour 2 ans, ce qui est très bien. Mais si on ne l'obtient pas, dat@UBFC est en danger de mort et ils n'ont pas pu, du coup, émarger à l'appel Région.

Il est vrai que ce n'est pas une plateforme classique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de matériel, mais vu que c'est la politique d'UBFC, ils ont été surpris et nous également.

Je demande si eu égard à l'importance de l'opération pour le site, il ne serait pas intéressant de les considérer un peu à part et de les rendre lisibles. C'est une question que je pose.

M. Chamagne.- Je comprends la question, il n'y a pas de souci. Pour moi et de mémoire, les Mésocentres ont été labellisés.

M. Daussy.- Dat@UBFC, oui, mais ils n'ont rien dû obtenir.

M. Chamagne.- Ils ont été labellisés mais c'est un problème politique de la Région qui estime qu'ils ont déjà émargé dans le cadre du CPER et sur des appels à projets nationaux. C'est donc un problème de la Région et pas de notre part concernant le Mésocentre.

Pour la partie dat@UBFC, nous en avons beaucoup discuté. Je vais te rassurer un peu puisque pour les plateformes qui n'ont pas été labellisées, nous allons avoir des entretiens avec elles pour faire vraiment un point en détail.

Il se peut aussi, dans le cadre de cette commission bureau élargi, que certaines choses nous échappent ; personnes n'est parfait. Mais peut-être aussi que leur dossier n'était pas si bien fait que cela.

Dans tous les cas, toutes les plateformes non-labellisées vont avoir des entretiens avec deux membres du bureau et un membre du groupe thématique, cela va se faire très prochainement. Nous aurons donc l'occasion d'en rediscuter avec eux, sachant que quand on dit qu'ils ne sont pas labellisés, ils ne pourront pas répondre à l'appel à projets cette année, mais comme je l'ai dit, il y aura un nouvel appel à projets cette année et le but, suite à la discussion que nous aurons avec ces plateformes non labellisées, c'est que cela passe prochainement.

Nous en reparlerons, mais nous avons bien conscience du problème.

Je pense qu'il y avait aussi un problème de positionnement de cette plateforme qui est atypique et il faut certainement qu'on réfléchisse un peu autrement concernant ce type de plateforme, je suis tout à fait d'accord.

Je crois que Pascal voulait intervenir.

M. Neige.- Merci Didier. Je voulais intervenir sur le Mésocentre, mais tu es intervenu. Ils ont effectivement été labellisés, mais la Région n'a pas souhaité les financer.

Qu'elle ne les finance pas une année, je pense que ce n'est pas un problème, mais elle ne les finance pas parce qu'elle ne les considère pas comme une plateforme, ce qui est plus embêtant parce que c'est notre puissance de calcul qui est en jeu. Il faudra donc retravailler ce point avec la Région.

Le fait que le Mésocentre ait déjà obtenu des fonds CPER ou sur des appels à projets nationaux, c'est à peu près la moitié de nos plateformes, ce n'est donc pas un cas unique.

Il faudra donc sûrement retravailler avec la Région pour savoir si on ne pourrait pas changer de point de vue sur les Mésocentres.

M. Chamagne.- Je suis d'accord avec toi, Pascal et j'en avais d'ailleurs discuté avec Jean (?) pour savoir s'il y avait eu quelque chose. J'en avais également rediscuté avec Catherine (?) pour lui expliquer que c'était peut-être une plateforme à part, mais qu'un Mésocentre était très important lorsqu'on fait de la recherche et quand on a des calculs énormes à faire ou des calculs en parallèle. J'ai très peu utilisé le Mésocentre, mais je sais qu'il y en a d'autres, notamment dans les CHU et à Femto, qui utilisent le Mésocentre et c'est très important, je suis tout à fait d'accord.

Je vais discuter avec elle et je pense qu'il faudra que l'on revienne à la charge à un moment ou à un autre.

M. Barakat.- J'ai vu sur la liste « centre de calculs, plateformes », quel est le lien et comment cela se positionne avec les Mésocentres ? Il y a « centre de calculs de l'université de Bourgogne ».

M. Chamagne.- A l'UFC ou en Franche-Comté, il s'appelle Mésocentre et, en Bourgogne, il s'appelle comme cela mais c'est l'équivalent, sachant qu'il y en a deux.

M. Rauch.- Ils sont dans la première ligne.

M. Barakat.- Il y a bien le projet Mésocentre UBFC.

M. Chamagne.- Non, il n'y a pas de projet Mésocentre UBFC, c'est dat@UBFC, c'est autre chose.

M. Barakat.- Oui, dat@UBFC, c'est autre chose. C'est un projet très spécifique.

M. Rauch.- Sur la première ligne, c'est « centre de calcul de l'université de Bourgogne et Méso FC ».

M. Chamagne.- Il n'y a rien à UBFC proprement dit, à part [dat@UBFC](mailto:dat@ubfc.fr). Ce n'est pas le même nom en Bourgogne et en Franche-Comté et ils ont aussi des compétences différentes.

Dans un temps ancien où j'étais VP à l'UFC, je m'occupais du Méso UFC et j'avais rencontré mon homologue en Bourgogne. Il y avait des compétences différentes et c'est toujours le cas aujourd'hui entre les deux Méso, sachant qu'il y en a un qui ne s'appelle pas de la même façon.

Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ? (*Néant*).

J'en profite pour remercier tous les membres du bureau des plateformes, tous les groupes thématiques qui ont travaillé d'arrache-pied car c'est une situation qui n'était pas simple au départ, en février de l'année dernière. Je n'étais pas présent lors de cette fameuse réunion puisque j'avais un CAC avec vous. Mais suite à cela, nous avons pris le taureau par les cornes à UBFC, avec les vice-présidents concernés, Pascal Neige et Hugues Daussy, et aujourd'hui il y a vraiment quelque chose qui fonctionne plus ou moins bien.

Nous avons toujours été sur la même longueur d'onde. Je remercie donc tous les acteurs des plateformes. Je ne sais pas s'il y en a parmi vous, mais si vous en connaissez, remerciez-les.

Il y en a au moins un qui est absent aujourd'hui, c'est Jean Vigreux, mais je pense que Philippe Barral pourra lui transmettre. Merci à vous tous à ce niveau-là.

Nous allons encore travailler puisque le but, aujourd'hui, est de mettre en valeur ces plateformes, de mettre des processus de qualité en place et ainsi de suite. Nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement.

C'était aussi pour information.

L'ordre du jour est clos.

10. Questions diverses

Il y a la partie « questions diverses ». Est-ce que vous en avez ?

M. Rauch.- J'ai une question diverse qui concerne le site Publons.

J'avais déjà fait une intervention, du moins une demande au CAC, en novembre, au sujet de Hal parce qu'on y trouvait UBFC, il y avait « université Bourgogne-Franche-Comté » mais aussi « université de Bourgogne-Franche-Comté ». Une correction a été faite, je vous en remercie.

Ensuite, j'ai refait une intervention – j'ai relu le verbatim avant de venir - au CAC du 4 janvier pour dire que dans Publons, il y avait « université de Bourgogne-Franche-Comté ». Il n'y avait que ce choix-là. Ceci a été corrigé fin janvier. Lorsqu'on tape « UBFC », maintenant on voit bien apparaître « université Bourgogne-Franche-Comté », le "de" a été retiré, donc la marque déposée de Dijon a été retirée.

Par contre, sur la ligne du dessous, il y a maintenant « UBFC Dijon ». C'est donc un nouveau sigle qui est apparu. Il est apparu fin janvier 2022 ; je peux vous l'envoyer.

Je demande à tous ceux qui ont un compte Publons d'aller dans « affiliation », de taper « institut d'affiliation », de cliquer sur « add another » donc ajouter à nouveau, d'écrire UBFC en lettres majuscules dans le nouveau sigle. Il apparaît alors plusieurs choix. Le premier choix est « université de Bourgogne Franche-Comté » avec France juste après et Dijon sur la ligne du dessous.

Je suis surpris parce que j'ai fait des interventions au CAC sur Hal et sur Publons et les corrections ont été faites, ce qui veut dire que des interventions ont obligatoirement été faites de la part de services d'UBFC. Parce que j'ai essayé de corriger en me disant que c'était peut-être une erreur, j'ai essayé de créer « UBFC Besançon » et je n'y suis pas arrivé. Un utilisateur ne peut donc pas créer un nouveau sigle dans un site de référencement de publications.

Intervenant.- Et tant mieux !

M. Rauch.- Oui, tant mieux.

J'en déduis que c'est forcément l'établissement.

Ma question est : est-ce que quelqu'un sait ce qu'est UBFC Dijon ? Si oui, peut-il nous répondre ? Merci.

Sinon, puisqu'il y a des gens qui font des corrections suite à mes réclamations en CAC, peut-on enlever ce « UBFC Dijon » s'il ne correspond à rien ?

Ou alors c'est peut-être le coup d'après. Est-ce déjà l'avenir d'UBFC qui s'écrit dans Publons ?

M. Chamagne.- Je n'ai pas de réponse. Je ne sais pas si Hugues Daussy ou Pascal Neige ont une réponse à ce sujet-là. Je vais me tourner vers le service recherche pour voir si quelqu'un a fait quelque chose puisqu'il y a manifestement quelqu'un qui a fait des corrections puisque des choses ont été corrigées. Je vais donc me renseigner.

Je ne vois en effet pas pourquoi il y aurait « UBFC Dijon », sauf si Pascal Neige a une explication.

M. Neige.- Non. Je ne m'intéresse pas à Publons, je ne sais donc pas.

M. Barakat.- Est-ce qu'il y a un service qui a la main sur cela ?

M. Chamagne.- Je ne sais pas.

M. Neige.- Publons est un organisme indépendant. Je ne sais pas qui travaille là-dessus.

M. Chamagne.- Je ne sais pas non plus.

M. Rauch.- Publons est très associé à WoS. On accède à Publons par un *login* de Web of Science. Ils sont accolés l'un à l'autre.

M. Chamagne.- On va se renseigner. Je n'ai pas de réponse.

M. Rey.- Je n'interviens pas par rapport à cela, même si je pense qu'il pourrait peut-être bientôt y avoir aussi « UBFC Belfort ». (*Rires*)

M. Chamagne.- Je suis d'accord mais ce n'est pas prévu. Mais pourquoi pas.

M. Rey.- Dans les établissements membres d'UBFC, il commence à y avoir des chartes écoresponsabilité. C'est le cas à Dijon depuis plusieurs années. Je voulais savoir s'il y avait quelque chose de prévu pour UBFC.

M. Daussy.- Je ne peux pas répondre pour UBFC, mais ce qui est sûr, c'est qu'à l'UFC, un comité de pilotage écoresponsabilité a été créé. Comme c'est moi qui le pilote, je suis bien au courant. Nous avons nommé un chargé de mission à ce sujet à l'UFC, il s'appelle Julien Montillaud. Il est à l'OSU THETA. Et nous sommes en train de rédiger une charte écoresponsabilité pour l'UFC.

J'imagine qu'après, dans l'hypothèse où UBFC survivrait, on pourrait sans doute imaginer une fusion et donc une charte commune.

Ce que je peux dire, c'est qu'à l'échelle de l'UFC, le travail est en cours et si à un moment donné on envisage que ce soit collectif, il y aura une base commune.

M. Chamagne.- Merci Hugues.

Je ne peux pas vous répondre car je n'en ai pas entendu parler. Je ne pense pas qu'à UBFC il y ait quelque chose à ce sujet-là. Mais j'en parlerai avec le président et je reviendrai vers vous la prochaine fois.

Je ne sais pas s'il se fait quelque chose à l'uB et si Pascal est au courant.

Je pense qu'il faudra utiliser les bonnes pratiques et, à partir de là, essayer d'avoir une charte commune. Cela me semble la moindre des choses.

Mme Legard.- Une réflexion est portée sur la question de la vie étudiante autour de ces thématiques et je sais que le président a aussi cette idée de prendre en compte cette dimension, en tout cas dans le cadre de la vie étudiante.

C'est vraiment quelque chose qu'il va falloir envisager à l'échelle des établissements d'enseignement supérieur.

M. Chamagne.- Je ne sais pas si Louise Bouché est encore là. Elle est peut-être au courant de quelque chose.

Mme Bouché.- Je suis là, mais comme je devais partir, je n'ai pas suivi toute la conversation depuis le début.

M. Chamagne.-François-Claude Rey demandait s'il y avait une charte d'écoresponsabilité, donc un travail à ce niveau de fait à UBFC.

Hugues Daussy nous a dit qu'il y avait quelque chose qui était en train de se faire à l'UFC puisqu'il en était responsable et qu'on pourrait ensuite partager avec UBFC.

Oumhanie Legard a ajouté qu'il y avait que chose était en train de se faire au niveau de la vie étudiante.

C'est pour cela que je me demandais si tu en savais plus à ce sujet en tant que vice-présidente vie étudiante.

Mme Bouché.- Au niveau de la vie étudiante, on va prendre en compte des enjeux de développement durable de façon générale, mais on n'a pas de charte de créée par rapport à cela directement.

Au niveau vie étudiante, on se préoccupe de cela lorsqu'on fait les dépôts de projets auprès de la Région puisqu'il faut préciser les objectifs développement durable s'il y en a dans nos projets.

En tant que telle, il n'y a pas de charte de créée, mais cela peut être un sujet dont il faut que nous nous saisissons à l'avenir.

M. Chamagne.- Merci Louise.

M. Daussy.- Dans le cadre de l'UFC, on n'est pas à l'échelle de la vie étudiante. C'est une charte globale pour l'établissement que l'on rédige et ensuite on a un projet particulier qui s'appelle ECOLAB qui est un projet qui vise dans un premier temps les unités de recherche.

On procède par étapes parce que c'est une démarche qui est extrêmement vaste. On n'a pas ciblé d'abord la vie étudiante, on commence par les unités de recherche parce que c'est un périmètre que l'on peut identifier de manière relativement simple.

Dans cette démarche, nous sommes soutenus par le CNRS. Le CNRS soutient cette démarche, il apporte du financement et on espère aussi avoir du financement dans le cadre d'un projet DSG que nous avons déposé et dont nous aurons le résultat le 15 mars.

Les choses sont donc en cours et je pourrai vous en dire plus la prochaine fois. Mais c'est sûr qu'à ce moment-là, en fonction de là où nous en serons dans nos relations collectives, on pourra voir ce qui peut être mutualisé ou pas. Cela fera partie des choses à décider dans les temps à venir en fonction de ce qui se passera.

M. Chamagne.- Merci Hugues.

Cela ne répond pas complètement à votre question, François-Claude Rey, mais il y a des choses qui sont en train de se mettre en place.

M. Rey.- Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

Je vous remercie pour votre présence à distance ou en présentiel, nous étions tout de même une cinquantaine en tout.

Merci à vous et bonne fin de journée.

Le prochain CAC aura lieu d'ici un mois environ, début avril.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 10).

Didier CHAMAGNE

Président du CAC d'UBFC

